



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

4^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 24 JUILLET 2021
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Ambigapathy Rajesh

Secrétariat : Mme Eberhard Helene

Table des matières :

| | | | |
|-----|--|-------|---------|
| 1. | Appel | Page | 2 |
| 2. | Procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 | Page | 2 |
| 3. | Nomination d'un-e membre de la Commission de fusion en remplacement de Mme Helene Eberhard (ENT), démissionnaire | Page | 2 |
| 4. | Nomination d'un-e membre du Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral | Page | 2 |
| 5. | Modification du règlement communal sur les finances ; rapport à l'appui | Pages | 3 – 8 |
| 6. | Demande de crédit d'engagement et supplémentaire de CHF 55'000.00 pour procéder à l'aménagement d'un fitness urbain (Street Workout) sur les rives de Saint-Blaise ; rapport à l'appui | Pages | 9 – 14 |
| 7. | Comptes et gestion de l'exercice 2020 ; rapport à l'appui | Pages | 14 – 34 |
| 8. | Présentation du rapport d'expertise relatif à l'aménagement du centre du village | Pages | 35 – 39 |
| 9. | Communications du Conseil communal | Pages | 39 – 41 |
| 10. | Motions et propositions | Page | 41 |
| 11. | Interpellations et questions | Page | 41 |

| Date | Statut | Commentaires |
|------------|-------------------------------------|--------------|
| 08.07.2021 | Version provisoire pour approbation | |
| | | |

Le Président

Il est 19h00, je vous prie de prendre place. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Appel

Le **Président** donne la parole à Mme Eberhard Helene, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 31

Excusés : Mmes Estelle Chalon, Madalina Chivu, Anne-Claude Cosandey, Ivana Marti, Nathalie Müller
MM. Georges Bertoni, Ludovic Kuntzer, Ramadan Nrecaj

En retard :

Suppléants : Mme Maria Sliwowska (ENT)
MM. Yann Chalon (PLR), Matthias Imboden (PS), Fabio Zuccalà (PLR)

Le quorum est atteint et la majorité absolue est de 16 voix. Le Conseil général siège valablement.

Le Président souhaite modifier l'ordre du jour. Avant les communications du Conseil communal, il y aura la présentation du rapport d'expertise relatif au réaménagement du centre du village avec une session questions/réponses. Il annonce avoir reçu la démission de M. Frédéric Delcambre en tant que suppléant du Conseil général et fonctions en commissions.

2. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à la majorité absolue.

3. Nomination d'un-e membre de la Commission de fusion en remplacement de Mme Helene Eberhard (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est moi-même qui me propose à la Commission de Fusion.

Le Président en prend bonne note.

4. Nomination d'un-e membre du Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PS propose la candidature de M. Olivier Blanchoud.

Le Président en prend bonne note.

5. Modification du règlement communal sur les finances ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 7 juin 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal, l'administrateur communal et l'administrateur-adjoint.

La Commission financière et de gestion a examiné le projet de nouveau règlement communal des finances lors de 2 séances en 2021. Lors de l'élaboration du budget 2021, le Conseil communal avait annoncé au Conseil général sa volonté d'assouplir le mécanisme du frein à l'endettement afin d'avoir une marge de manœuvre plus importante au niveau de la gestion des finances de la commune. En effet, les règles actuellement en vigueur se sont révélées particulièrement pénalisantes, en particulier dans le cadre de grands projets demandant un investissement conséquent. À cette fin, l'administration communale s'est approchée de la ville du Locle qui disposait déjà d'un règlement des finances plus souple en matière d'investissement. La Commission financière et de gestion de la précédente législature avait insisté pour que le règlement soit adapté au cours du premier semestre 2021 pour lever toutes incertitudes et interprétations.

La Commission financière et de gestion constate que le projet de nouveau règlement des finances est en grande partie inspiré de celui de la ville du Locle et que le Service des Communes a donné un préavis favorable à ce projet. L'assouplissement du frein à l'endettement permettra également à la commune de mener à bien les travaux d'envergure prévus ces prochaines années. La Commission financière et de gestion a, entre autres, posé la question suivante au Conseil communal :

Quels sont les changements fondamentaux apportés au règlement ?

1) L'introduction de la notion de caractère exceptionnel, ou d'intérêt général, afin de sortir un projet du calcul du frein à l'endettement sur accord du Conseil général. L'alinéa 7 du nouvel article 8 permet de pouvoir développer des projets d'envergure, importants et onéreux, sans devoir sacrifier tout le reste. Sans cela des projets tels que la rénovation de la RC5, la réfection des rues Maigroge et Daniel-Dardel, devraient probablement être tout bonnement abandonnés à cause de notre taux d'endettement.

2) La nouvelle grille taux d'endettement-autofinancement exigée est moins restrictive et serait validée par le Service des communes. Dans notre cas, suite au fort et pérenne degré d'endettement engendré par les nouveaux collèges, cela nous imposerait un degré d'autofinancement de 100 % au lieu de 110 % sur la durée ce qui n'est pas anodin.

3) L'augmentation de la compétence du Conseil communal en matière de crédits d'engagement et de dépassement de crédits budgétaires (de CHF 40'000.00 à CHF 50'000.00) permettrait un pilotage plus efficace des projets par l'Exécutif sans péjorer le rôle de contrôle du Conseil général. Les communes de La Tène et du Landeron travaillent sur cette base dans leurs règlements communaux.

La Commission financière et de gestion propose de modifier la date d'entrée en vigueur du présent règlement et de la fixer au 1^{er} octobre 2021 dans l'optique du vote sur le budget 2022.

La Commission financière et de gestion recommande au Conseil général, par 7 voix et une abstention, d'adopter la modification du règlement communal sur les finances.

Le Président fait lecture de l'amendement reçu par le groupe de l'Entente.

Amendement n°1 :

À l'art. 7 : le nouvel alinéa 6, absent dans l'actuel version, est rejeté.

Sa formulation paraît biaisée en faveur d'une augmentation fiscale quasi-automatique alors qu'il n'y a aucune prescription pour baisser la fiscalité en cas de bénéfice. Veuillez par ailleurs noter que cet alinéa n'existe pas dans le règlement-type du Service des communes.

Amendement n°2 :

À l'art. 15 : le dépassement consenti reste (comme actuellement) à CHF 40'000.00.

Aucun exemple concret n'a été donné de cas où il aurait été ou serait souhaitable d'avoir cette augmentation. Par ailleurs, pourquoi pas CHF 60'000.00 au lieu de CHF 50'000.00 ou ensuite CHF 70'000.00 au lieu de CHF 60'000.00 ?

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière et donne la parole au Conseil communal

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je ne vous cacherai pas l'importance qu'a pour le Conseil communal, respectivement la commune, ce rapport sur la modification du règlement des finances. En effet, si nous devons faire différents travaux cette année et les années suivantes, et surtout pouvoir les financer et avoir l'autorisation d'investir, nous devons modifier notre règlement sur les finances.

Nous allons au-delà de gros travaux routiers, j'en cite 2 : la réfection de la RC5 et la réfection de la route depuis le carrefour du Brel jusqu'à la route de Lignièrès. Des travaux très importants qui vont demander des investissements à peu près à hauteur de CHF 10 millions pour ces 2 investissements. Si nous ne modifions pas aujourd'hui notre plan financier, nous ne pourrons pas les financer.

Ces travaux sont commandés par l'Etat, ils vont devenir obligatoires. Ils ont décidé de réfectionner la route depuis Monruz jusqu'à Saint-Blaise puisqu'ils sont propriétaires de la route. Ils paieront tout le revêtement, idem pour l'autre route, rue de la Maigroge – Daniel-Dardel, où nous profiterons de changer toutes les infrastructures. Pour celles et ceux qui passent fréquemment sur cette route, vous pouvez constater qu'elle est sans cesse en réparation car si ce ne sont pas les conduites de gaz qui sautent, ce sont les conduites d'eau.

Tout ceci demande des réfections relativement rapides et cela sera vraisemblablement le 1^{er} chantier qui interviendra au début de l'année prochaine.

Si vous ne votez pas ces modifications, nous ne pourrons pas faire ces travaux et nous serons bloqués, à un moment donné, puisque nous ne pourrons pas aller de l'avant et pire encore, nous ne pourrons peut-être même pas, suivant l'état de nos finances, faire certains investissements au sein de la commune.

Vous avez, dans ce règlement, des outils très restrictifs pour donner l'autorisation au Conseil communal de passer outre. Il ne s'agit que d'objets extraordinaires et cela ne concerne pas tous les objets communaux. Nous ne viendrons devant votre Autorité que sur ce type d'objets et pas sur la réfection du Temple ou d'un autre immeuble, que nous financerons cette fois-ci dans les règles de l'art et du frein à l'endettement.

Nous vous demandons également une augmentation de nos compétences en matière de dépassement de crédit de CHF 40'000.00 à CHF 50'000.00 pour nous donner une certaine souplesse dans certains travaux que nous devons faire puisque, de plus en plus, le Conseil communal est appelé à faire certaines dépenses qui sortent légèrement de nos compétences. C'est une question de confiance dans le Conseil communal, nous n'allons pas exagérer puisque tout ce qui est au-delà de ces CHF 50'000.00 devra passer devant votre Autorité. Les communes du Landeron et de La Tène ont également une compétence à cette hauteur-là. Hauterive est encore à CHF 40'000.00, pour ne rien vous cacher.

Le Conseil communal compte sur votre Autorité pour que nous puissions aller de l'avant pour que le budget 2022 puisse déjà être voté sous cet aspect-là.

Le Président donne la parole aux groupes.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

L'Entente accueille favorablement la principale motivation à la base de cette modification du règlement sur les finances visant à amoindrir la pénalisation artificielle créée par les dispositions du frein à l'endettement, à cause de l'investissement pour les collèges de Vigner.

On peut rappeler ici, le paradoxe dans lequel se trouve notre commune, elle est probablement la plus endettée de Suisse en terme de dette brute par habitant alors que la majeure partie du service de cette dette est en fait, entièrement reprise par l'Eoren et donc, ne pèse pas sur la réelle capacité financière propre de la commune.

Nous sommes par contre, plus perplexes sur certaines autres dispositions sans rapport avec cela et qui ont apparemment été mises dans cette modification au règlement.

Cela dit, la prise en considération n'est pas contestée.

M. Benoît Hemmer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR a étudié avec attention le rapport du Conseil communal concernant la modification du règlement communal sur les finances.

Si la majorité des modifications n'a pas amené de discussion, celle de l'article 8 alinéa 7, a suscité des débats animés, non sur le besoin d'une modification du frein à l'endettement, mais sur la forme de celle-ci.

La nécessité de modifier le mécanisme de frein à l'endettement n'est absolument pas remise en question, le Conseil communal en a très bien expliqué les raisons dans son rapport. Toutefois, sortir certains investissements du calcul du frein à l'endettement, comme le propose le Conseil communal, peut être discutable du point de vue de 2 des principes de présentation régulière des comptes énoncés dans le manuel MCH2, celui de la comparabilité et celui de la permanence des méthodes.

En effet, sortir un (ou plusieurs) investissement(s) de la base de calcul nous amène à utiliser pour la planification financière un degré d'autofinancement fictif et nettement meilleur que le taux réel.

Ceci amène deux questions :

- Lequel des deux doit-on utiliser pour comparer l'état de nos finances à celui d'autres communes ?*
- Lequel fait référence pour observer l'évolution de la santé financière de la commune ?*

Le risque de cette modification est une augmentation mal contrôlée de la dette communale. Avec un taux d'endettement actuel de 229 % ou CHF 8'000.00/habitant, celle-ci est déjà très élevée et va encore augmenter avec les investissements à l'origine de la modification de l'article 8.

La période actuelle est particulièrement favorable à de gros investissements, en raison des taux d'intérêt des emprunts extrêmement bas. Il faudra toutefois les rembourser un jour. Nous devons donc tous en être conscients, tant le Conseil communal que le Conseil général, lorsque nous préparerons respectivement voterons de prochains investissements, en particulier si nous voulons garder l'un des taux d'impôts communaux les plus faible du canton.

Dans ce but, nous souhaitons que le Conseil communal intègre l'évolution estimée de la dette et du taux d'endettement dans les prochains plans financiers.

Au vu de ces éléments, le rapport est soutenu par la majorité du groupe PLR.

Mme Silvia Carolillo (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La proposition de modification du règlement communal sur les finances poursuit un but d'assouplissement des règles de frein à l'endettement en créant les conditions-cadres à un pilotage agile des finances de notre commune ainsi qu'à la poursuite de sa politique ambitieuse en matière d'investissements.

Le groupe socialiste salue l'aboutissement de ce projet qui a été aussi l'opportunité d'un toilettage du règlement ainsi qu'une clarification du fonctionnement et des responsabilités réciproques. Il adhère aux trois grandes modifications proposées, à savoir :

- l'introduction de la notion de caractère exceptionnel ou d'intérêt général permettant de poursuivre des projets d'envergure en les sortant du calcul du frein à l'endettement ;*
- l'assouplissement du degré d'autofinancement exigé selon le taux d'endettement limitant le premier à 100% ;*
- l'augmentation de la compétence de notre Conseil communal en matière de crédits d'engagement et de dépassement de crédits budgétaires en se calquant d'ailleurs sur les pratiques d'autres communes de La Tène et du Landeron.*

Le rapport sera dès lors accepté à l'unanimité par le groupe socialiste.

M. Vincent Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaite revenir sur un point central de ce rapport qui me dérange, c'est la volonté d'alléger le degré d'autofinancement.

La volonté du Conseil communal est louable. On souhaite inverser la politique austère en investissements de ces dernières années et il est réjouissant, quand on se promène dans le village de voir le fruit de ceux-ci.

Mais à quel prix ? Le frein à l'endettement, qui dérange et nous empêche d'investir plus en ce moment, fait exactement ce qu'il est censé faire.

Depuis plusieurs années, la dette de Saint-Blaise ne cesse d'augmenter. Un nouveau collège, un nouveau bâtiment communal, on souhaite encore rénover la Rive-de-l'Herbe. On aura toujours des bonnes raisons d'investir plus, et par conséquent de gonfler la dette.

Le problème, c'est qu'on peut tout juste parier que la population est favorable à cette politique et je suis persuadé que moins d'habitants qu'on le pense se rassemblent derrière une politique de plus grandes dépenses. Je tiens aussi à vous rappeler que la Confédération s'est endettée de plusieurs milliards depuis le début de la crise et on ne parle pas d'une dette publique pour rien, ce sont toujours les contribuables qui passent à la caisse.

Alors certes, les taux d'intérêts sont très favorables en ce moment mais 15 millions avec un taux d'intérêt même à 0 % reste CHF 15 millions de dette.

Saint-Blaise ne fait pas exception à cette règle et pour ma part je refuse de m'accorder plus de pouvoir comme si d'un coup, je savais mieux juger ce qui est d'intérêt public ou pas et laisser les saint-blaisois nettoyer derrière moi.

Aucun autre membre ne désirant s'exprimer, **le Président** passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à la majorité

Le Président ouvre la discussion et donne la parole aux groupes

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce sont 2 amendements qui ne concernent pas la modification principale.

1^{er} amendement à l'article 7. La modification propose un nouvel alinéa, un ancien nouvel alinéa qui est absent dans l'actuelle version. Nous restons plutôt perplexes de remettre dans le règlement, un alinéa qui existait avant mais qui avait été jugé inutile.

La formulation de cet alinéa paraît biaisée en faveur d'une augmentation fiscale quasi automatique alors que dans l'autre sens, il n'y a aucune prescription pour baisser la fiscalité en cas d'excédent. L'alinéa dit : « le Conseil général doit augmenter les impôts en cas de... ».

Le fond juridique d'une prescription réglementaire qui voudrait imposer une action politique au Conseil général me paraît plus que douteux. C'est peut-être pour cela que cet alinéa, tel qu'il est proposé aujourd'hui, n'existe pas dans le règlement type du Service des communes de l'Etat de Neuchâtel. Cet alinéa n'a donc, à notre avis, ni raison d'être, ni utilité.

Amendement n°2 concerne l'article 15, le dépassement consenti. Nous sommes également perplexes devant la proposition de demander la compétence de dépassement consenti au Conseil communal augmentée à CHF 50'000.00. Les arguments donnés sont génériques et en fait, ils pourraient s'appliquer à n'importe quel montant. Aucun exemple concret de cas n'est donné, ancien ou présent, ou il aurait été souhaitable d'avoir cette augmentation. Cela paraît relevé plus de petits jeux de pouvoir que venant d'une réflexion sérieuse sur la gouvernance financière de la commune.

Une réflexion qui, à mon avis, devrait distinguer entre les diverses raisons possibles d'un dépassement. Par exemple :

- Il y a d'abord les cas vraiment urgents (interventions de sécurité, catastrophes naturelles, etc.) pour lesquels je serais d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de limite du tout.*
- À l'autre extrême, les cas de dépassement dans le cadre de projets en cours.*
- Avec un bon contrôle et suivi des coûts, il doit être possible de voir venir et donc prévoir des demandes de crédit complémentaire. Une limite assez basse de compétence propre du Conseil communal peut alors être fixée comme c'était le cas autrefois à CHF 20'000.00. Qui, rappelons-le, correspond déjà à un nombre important d'heures de travail.*
- Enfin il y a des cas où des coûts supplémentaires importants apparaissent, mais où pour raisons de calendrier, il n'est pas souhaitable ou possible d'approuver un crédit complémentaire en temps voulu. Dans ce cas, une procédure particulière et un montant maximum (qui pourrait alors être CHF 50'000.00) pourrait être fixés dans le règlement, qui prévoirait notamment un avis écrit, obligatoire et favorable de la Commission financière et de gestion.*

En conclusion, si ici on veut faire des petits jeux de pouvoir sur le chiffre de la compétence propre du Conseil communal, nous ne sommes pas intéressés.

Mais on veut traiter la question sérieusement sur les plans de gouvernance communale et d'un bon contrôle et suivi des coûts, nous serons bien disposés à entrer en matière.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Cela ne vous étonnera pas si le Conseil communal vous annonce qu'il s'opposera aux 2 amendements. Le premier concernant l'augmentation des compétences de CHF 50'000.00, cela correspondra de plus en plus à des besoins. Vous avez certainement tous entendu parler de l'augmentation des prix des différentes matières. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus de contrats avec nos différents artisans en lien avec les chantiers en cours ; nous y voyons des augmentations et cela nous permettra d'aller de l'avant avec ce type d'avance sans devoir passer devant votre Autorité.

En ce qui concerne l'art. 7 al. 6, je pense que M. Zago a fait une mauvaise recherche. Cet article figurait dans l'ancien règlement à l'art. 5 al. 5, il a été repris exactement de la même manière et cet article-là figurait également dans le modèle proposé par le Service des communes lorsque nous avons mis en place nos instruments financiers. La commune n'a pas inventé cet article, il existait et nous demandons à ce qu'il continue d'exister.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Actuellement, il n'existe pas cet article dans le règlement.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je viens de faire une rapide recherche sur le site internet de l'Etat qui met à disposition de tout un chacun les règlements types.

L'alinéa en question existe dans le règlement type. C'est la version actuellement en ligne, règlement communal sur les finances, art. 5 al. 4, et dans le nouveau règlement, le nôtre, cela serait l'art. 7 al. 6.

Je lis ce que propose le règlement type de commune :

« Au besoin, le Conseil communal propose au Conseil général les mesures d'assainissement nécessaires au respect de l'article 4 alinéa 2 et de l'alinéa 2 ci-dessus. Si ces mesures ne suffisent pas, le Conseil général relève pour une année le coefficient de l'imposition des personnes physiques dans la mesure nécessaire pour atteindre ces valeurs limites. »

M. Benoît Hemmer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour les raisons évoquées, tant par le Conseil communal que par la rapporteuse du groupe socialiste, le groupe PLR s'oppose également à cet amendement.

Le Président clôt cette discussion de détail et passe au vote des amendements puis au vote du règlement communal sur les finances.

L'amendement 1 est refusé par 26 voix contre et 3 pour.

L'amendement 2 est refusé par 25 voix contre et 4 pour

L'arrêté est accepté par 25 voix, 1 contre et 4 abstentions.

6. Demande de crédit d'engagement et supplémentaire de CHF 55'000.00 pour procéder à l'aménagement d'un fitness urbain (Street Workout) sur les rives de Saint-Blaise ; rapport à l'appui

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaiterais que le rapport de la Commission financière et de gestion soit lu.

M. Benoît Hemmer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 7 juin 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La Commission financière et de gestion constate qu'un montant de CHF 40'000.00 avait été voté au budget 2021. La différence provient du fait que le projet initial a été modifié sous l'impulsion d'un groupe de travail mis en place par le nouveau Conseil communal et constitué de 5 adultes de Saint-Blaise et de La Tène utilisant les fitness urbains de la région. Le projet actuel compte 2 engins de plus que le projet initial et répondra donc plus aux attentes des sportifs et sportives de la région.

Les membres du groupe de travail ont également proposé d'animer bénévolement le fitness urbain de façon à ce que chacun puisse s'approprier ces nouvelles infrastructures. La teneur et la durée de ces animations doivent encore faire l'objet de discussions.

La Commission financière et de gestion relève que le Conseil communal a lancé un appel d'offre public et que 5 offres lui ont été soumises. L'offre retenue émane d'un prestataire régional. Selon le Conseil communal, il s'agit également de l'offre correspondant le mieux aux demandes de la commune.

La Commission financière et de gestion encourage le Conseil communal à développer l'offre (promotion auprès de divers groupes-cible : par exemple élèves de l'Eorén, clubs sportifs, femmes) autour de ces nouvelles infrastructures et à en évaluer leur utilisation après quelques années (monitoring).

La Commission financière et de gestion recommande, à l'unanimité, au Conseil général d'approuver l'arrêté relatif à la demande de crédit d'engagement.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière et donne la parole au Conseil communal.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai l'honneur, au nom du Conseil communal, de vous présenter un magnifique projet : le fitness urbain et Street Workout à Saint-Blaise.

Vous avez pu prendre connaissance de la présentation du projet ainsi que la demande de crédit de CHF 55'000.00. Comme il a été dit tout à l'heure, il faut rappeler que nous avons accepté de mettre CHF 40'000.00 au budget 2021 pour ce projet. De plus, nous allons recevoir CHF 5'000.00 du Service cantonal de la santé publique dans le cadre du soutien de la promotion de la santé. Au final, la demande réelle est de CHF 10'000.00 supplémentaires.

Sans aller trop dans les détails, le projet a vu le jour déjà en 2019 en collaboration avec Hauterive. Il a évolué au fil du temps pour arriver fin 2020, à une solution de 5 machines de fitness sur un espace assez rudimentaire, en respectant le budget prévu de CHF 40'000.00.

Une étude a été réalisée sur différents sites comme les Fourches, les rives et la solution optimale retenue a été la place derrière la Fontaine du millénaire. Il faut aussi souligner qu'actuellement, il est impossible d'apporter de nouvelles infrastructures aux Fourches car c'est une zone « nature protégée ».

Dans cette nouvelle législature, le projet a été revu par le Conseil communal. La première approche fut d'aller voir d'autres infrastructures du même style. Celle de la Neuveville a retenu notre attention. Un groupe de travail a été constitué avec des utilisateurs de tels lieux, dont 3 sont présents dans cette salle ce soir.

Après des visites et conseils reçus de la Neuveville, du Mail, de la Chaux-de-Fonds, une refonte du projet a été effectuée en incluant des barres de Street Workout correspondant davantage aux besoins de tous. Cinq offres ont été demandées et analysées et l'entreprise Proxylon au Landeron est sortie du lot de par son professionnalisme et ses prix.

J'avoue, je ne suis pas un utilisateur de ces lieux. Mais, j'ai très vite compris que la nouvelle solution proposée par le groupe de travail et les professionnels du domaine apporte beaucoup plus de possibilités pour des exercices physiques complets et s'ouvre à une plus grande portion de la population, entre autres, la jeunesse.

Seuls 2 engins sont proposés en plus des barres, mais il faut savoir que par la suite, rien n'empêche d'ajouter des engins supplémentaires. Le projet n'est pas figé. De plus, la solution pour le type de barres choisies est un minimum pour une cohérence du tout.

Tout au long du projet, comme je l'ai déjà mentionné, plusieurs professionnels de la branche ont été consultés mais aussi les acteurs du port : Ichtus, SSBL, NFT, Buvette, utilisateurs du Beach volley, Commission des Fourches, Commission du port et des rives et aussi des habitants de Saint-Blaise. Tous ont été unanimes sur l'emplacement et le type d'installations. De plus, mardi, le groupe de travail de la future Commission de la jeunesse a été enthousiaste. Je cite « c'est génial, c'est exactement ce qu'il faut ! ». Ils ont souligné que grâce au Street Workout (le système de barres), le lieu sera aussi fréquenté par la jeunesse.

Du côté de la Neuveville, j'ai encore eu dernièrement au téléphone les personnes responsables, qui m'ont fait part de leurs 4 ans d'expérience. Voici en résumé ce qu'ils m'ont dit :

- *Les barres sont utilisées aussi par les tranches d'âge au-dessus de 40 ans et aussi par des retraités.*
- *Il y a un vrai esprit d'entraide pour partager l'espace et aider les moins expérimentés.*
- *Aucun dégât depuis 4 ans et l'entretien ne demande rien à part, de temps en temps, enlever les feuilles mortes.*
- *Il y a toujours du monde de tout âge sur les machines et sur les barres. C'est un endroit très populaire.*

Comme ils connaissent notre projet, ils stipulent aussi que nos 2 engins choisis de par leurs fonctionnalités font office comme s'il y avait 4 engins.

Au niveau intercommunal :

Une séance avec mes homologues des dicastères « Culture, sport et loisirs » de La Tène et de Hauterive a eu lieu. Il en est ressorti une volonté commune de continuer une collaboration pour la suite à donner à ce futur fitness urbain dans leurs localités.

Des contacts avec le Service des sports et aussi l'Office de la jeunesse du canton de Neuchâtel, nous ont aussi confortés dans notre démarche.

Concernant les animations :

J'ajouterais pour terminer que des animations sont déjà prévues pour faire connaître ce lieu. Le groupe de travail s'attèle à prévoir des coachings pour accompagner les futurs nouveaux utilisateurs. Des exercices tous niveaux et intergénérationnels seront présentés sur le lieu et aussi sur le site internet de la commune.

Le canton de Neuchâtel nous a également fait savoir son intérêt pour porter le projet et le faire connaître lors de l'événement « Septembre, le mois qui bouge ».

Le Conseil communal vous invite donc à accepter l'entrée en matière et la demande de crédit d'engagement pour le fitness urbain /Street Workout.

Si vous acceptez l'entrée en matière et le crédit, alors vous offrirez un signal fort à nos concitoyens de l'envie d'aller de l'avant et de répondre rapidement à une demande accrue de se dépenser et faire du sport en extérieur. La jeunesse a souffert pendant ce Covid et c'est aussi l'occasion de lui faire confiance dans cette démarche. Il y a vraiment un engouement pour ce projet. Même la radio RTN nous a déjà contactés pour faire un reportage demain sur le sujet.

Si vous refusez le projet, il se verra soit abandonné, soit reporté d'une bonne année. Pour finalement, arriver au même résultat que le projet proposé actuellement. De plus, ce projet a une portée fédératrice entre nos différents groupes politiques car je pense que quasi tout le monde ici dans cette salle soutient et aimerait voir un fitness urbain à Saint-Blaise et ce serait vraiment dommage de créer un clivage sur un tel sujet.

Faites confiance à ce groupe de travail et au Conseil communal qui n'a pas économisé ses efforts. À titre personnel, je serai incroyablement enthousiaste et reconnaissant si le projet est accepté.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni lundi et a longuement discuté de ce projet de fitness urbain. Le groupe PLR est également convaincu sur le principe du fitness urbain mais il en est totalement différemment quant à la manière de l'amener.

On regrette, actuellement, la communication qu'il y a par rapport à ce projet. Il semble, et après avoir entendu le Conseiller communal, que diverses commissions ont été entendues. Ils ont donné des avis positifs, la Commission financière et de gestion également, nous l'avons vu dans le rapport et vous constaterez que dans l'arrêté qui vous est soumis, qui ne fait mention que de la Commission financière et de gestion. C'est quelque peu regrettable.

Il est ressorti de nos discussions des questions pertinentes, notamment quant au lieu choisi, s'il est optimal ? Est-ce que le matériel proposé est le meilleur ? Nous apprenons que 5 offres ont été soumises au Conseil communal, nous ne savons pas quel est le contenu de ces offres même si on peut faire confiance au Conseil communal. Il serait intéressant, notamment pour un crédit de CHF 55'000.00, de connaître les tenants et aboutissants des choix qui ont permis au Conseil communal d'opter pour la solution choisie.

Il semblerait également qu'au niveau des commissions, la Commission d'urbanisme n'aurait pas non plus été consultée pour cette question de projet de fitness urbain, ce qui est quelque peu étonnant.

Il est donc demandé qu'un complément d'informations soit fourni pour ce projet, et il serait également nécessaire pour l'image qu'il doit être donné à Saint-Blaise, qu'il y ait absolument une grande majorité de disciples qui puissent se prononcer en faveur de ce projet, mais pour cela faut-il que celui-ci soit un projet abouti.

Le PLR demande un report de ce rapport.

M. Philippe Von Bergen (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le kit d'engagement pour l'aménagement d'un fitness urbain, sur les rives de Saint-Blaise, est accueilli avec enthousiasme par le groupe socialiste.

Il prend note que le budget de CHF 40'000.00 passe aujourd'hui à un crédit de construction de CHF 55'000.00 comprenant des équipements complémentaires, vérifiés, approuvés, par un groupe de travail se souciant de la réalisation d'une telle infrastructure en associant les communes voisines, les utilisateurs variés, jeunes et plus âgés, hommes ou femmes, sur l'impulsion d'un accompagnement adapté.

Aussi, le groupe socialiste souhaiterait que le 3^{ème} terrain de beach volley, le projet de Pumptrack et la plantation d'arbres pour l'ombrage du fitness soient pris en compte lors de la planification de cette zone sportive au bord du lac.

Le groupe socialiste souhaite voter oui pour ce projet.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il ne serait pas inutile d'effectuer une interruption de séance.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Une question au Conseil communal, les Commissions des rives et des ports et des Fouches ont été sollicitées. La question posée est : Dans quel mesure ce projet a été présenté, débattu et dans quelle mesure, le Conseiller communal en charge peut-il dire « j'ai l'appui de ces 2 commissions » ?

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant la Commission de l'urbanisme, j'ai approché Mme Flückiger et nous avons travaillé ensemble sur le projet. Après, peut-être c'est mon erreur, dans les différentes commissions, j'ai présenté le projet et il n'y a pas eu de grands débats puisque tout le monde était d'accord et a trouvé cela génial. Le débat était sur l'emplacement précis et si ce qui avait été prévu était maintenu. Dans la Commission des Fourches, MM. Blanchoud, Zago et Jaggi étaient présents.

J'ai peut-être fait preuve d'amateurisme en n'étant pas précis, mais il m'a semblé avoir fait le travail correctement. Je répondrais encore peut-être sur les interrogations du PLR et après sur les propositions du PS.

Le matériel choisi discutable et pas adapté :

Justement le fait d'ajouter des barres va permettre aux jeunes d'être mieux intégrés et va faire vraiment vivre le lieu. N'avoir que des engins de fitness urbain avec juste une ou deux barres n'apporterait pas cette émulation souhaitée. Le matériel a été choisi pour optimiser le travail sur tous les muscles et un accès pour tout âge. Le milieu du monde du fitness a évolué. Je pense qu'il faut faire confiance à ces jeunes et ces nouvelles visions et techniques du sport.

Manque d'implication du Conseil général :

Le Conseil général connaît le projet depuis quelques années déjà. J'ai moi-même présenté la nouvelle approche pour ce fitness urbain en mars 2021, je cite le début de l'intervention :

« Un projet de fitness urbain ou Street Workout a vu le jour dans le 2^{ème} semestre 2020. Il s'agit d'un lieu pour des activités sportives sur des engins et des barres fixes dans l'idée de mieux cibler le besoin de la population pour ce genre de lieux, un groupe de travail de 4 jeunes gens de 16 à 23 ans et d'un citoyen d'une quarantaine d'année a été formé. L'association de la Neuveville a été approchée, ainsi que la Chaux-de-Fonds pour partager les connaissances et expériences de chacun. Il existe également un tel lieu qui a un grand succès au Mail à Neuchâtel. Le groupe de travail planche actuellement pour optimiser les engins à mettre dans ce lieu, ... »

Donc, cela veut dire que l'on en a déjà parlé. Personnellement, je n'ai eu personne qui est venu me parler de ce projet. Je ne sais pas comment vous fonctionnez mais je pense qu'il y a une volonté aussi de reprendre les procès-verbaux, de regarder et de s'intéresser au projet. Je sais que les commissions existent et moi j'essaie de faire mon travail du mieux possible. Je pense qu'il y a cet élan-là et aussi l'élan des commissions qui doivent rapporter à leur groupe. C'est-à-dire, j'invite toutes les commissions, les gens qui sont dans des commissions, de faire leur travail et transmettre les informations à leur groupe et pas, à mon avis, à la dernière minute.

Tout au long du projet, les acteurs du port et utilisateurs ont été consultés, les Commissions des Fourches et des ports et rives ont été aussi informées. De plus, la Commission financière et gestion a eu tout loisir de consulter le projet et poser ses questions. Elle a d'ailleurs accepté, à l'unanimité, le projet. Les conseillers généraux ont également eu tout loisir de consulter le projet depuis plus de 3 semaines déjà sur Echo.

Cela soulève, en effet, une question sur la communication dans nos groupes respectifs. En tant que Conseiller communal, je suis toujours à disposition pour venir présenter dans les groupes les projets que je porte. Donc n'hésitez pas à nous contacter pour des précisions et présentations.

Je trouve vraiment très tardif cette demande de renvoi au Conseil communal du groupe PLR pour les raisons suivantes :

- 1. Je ne vois pas ce que l'on va pouvoir faire de mieux concernant le lieu et le choix des engins avec le même budget*
- 2. Rien n'empêche d'ajouter des engins supplémentaires par la suite*
- 3. Les Conseillers généraux pourront toujours s'intégrer au groupe de travail pour la suite à donner au site et pour l'implication intercommunale*
- 4. On va perdre un temps précieux pour avancer dans ce projet (sans doute 1 année)*
- 5. L'aide de CHF 5'000.00 risque de ne pas être reconduite*
- 7. Le signal donné à notre jeunesse ne sera pas au rendez-vous*
- 8. Il y aura une grande déception et incompréhension dans la population*
- 9. L'avis du groupe de la future Commission de la jeunesse ne sera pas entendu.*

Je sais, aucun projet n'est parfait, mais celui qui vous est proposé reflète vraiment les besoins de la population et de la jeunesse.

Je vous encourage donc à accepter ce projet et son entrée en matière.

Le Président accorde la suspension de séance demandée par M. Zago.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai oublié de répondre aux questions :

Pour la question des arbres, c'est une proposition intéressante qui n'a pas été étudiée pour l'instant mais peut être prise en compte dans le projet.

Le fitness urbain ne prend pas une énorme place et cela ne sonne absolument pas le glas d'un hypothétique 3^{ème} terrain de Beach volley. On conserve une vue globale au Conseil communal. Le Pumptrack est à l'étude et un dossier nous est déjà parvenu concernant les intentions. On sait qu'il y a quelque chose qui se passe et on en tient compte par rapport aux endroits qui pourraient être utilisés.

J'ajouterais que j'ai reçu des informations aujourd'hui des autorités du Service de l'aménagement du territoire et nous sommes sur une bonne voie concernant l'emplacement. Des préavis positifs mais avec encore quelques demandes de dérogations, c'est enthousiasmant.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons pu entendre les différents arguments du Conseiller communal et nous avons pu discuter pendant la pause. Nous nous rallions à l'acceptation de ce projet. Nous souhaitons par contre, rappeler que la communication doit être meilleure, même dans la suite du projet. Nous souhaitons également, dans le cadre des différentes commissions amenées à devoir se prononcer, qu'elles soient régulièrement renseignées sur l'évolution du projet et futurs projets.

Nous faisons également notre mea-culpa, nous devons peut-être, en tant que conseillers généraux, être plus proactifs lorsque des projets sont en cours.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je tiens à remercier cette intelligence de réflexion. Je pense que l'on apprend tous et vraiment, j'apprends ! Je ne suis pas là depuis bien longtemps, c'est une tâche difficile, il faut penser à tout, dans les moindres détails et c'est cela que je croyais pouvoir maîtriser mais je vois qu'il y en a encore plus.

Je crois qu'il y a une expression qu'aime bien Lorenzo Zago : « le diable se cache dans les détails ».

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

La demande de crédit est acceptée par 29 voix et 1 abstention.

7. Comptes et gestion de l'exercice 2020 ; rapport à l'appui

M. Benoît Hemmer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion s'est réunie les 7 et 14 juin 2021, en présence de ses 9 membres ainsi que du Conseil communal, de l'administrateur et de l'administrateur-adjoint (par vidéo-conférence le 14 juin).

Le bouclage des comptes 2020 affiche un bénéfice de CHF 209'715.42, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 600.00. Au 31 décembre 2020, la fortune de la commune

s'élève à CHF 9'444'870.15. Le report du crédit pour la phase 2 des travaux du centre du village et celui du crédit pour la réfection de l'hôtel communal contribuent largement à ce résultat. Sans les charges et produits extraordinaires, le résultat opérationnel se monterait à CHF 103'044.47. À noter que les comptes enregistrent un bénéfice pour la septième année consécutive.

Lors de ces 2 séances, le Conseil communal a répondu à diverses questions :

- 1) Les conséquences financières du Covid inquiètent. Il est à craindre qu'un « effet Covid » se fasse ressentir beaucoup plus fortement en 2021. Pour 2020, les frais Covid se sont élevés à un peu plus de CHF 200'000.00 (distribution de bons aux habitants, taxes et remises de loyers).
- 2) Le coût de l'aide sociale et des subsides LAMal a diminué. Il n'y a pas eu un effet Covid. Il faut s'attendre à un retour à des valeurs plus élevées ces prochaines années. Mais, ces charges se répartiront uniformément sur toutes les communes du canton.
- 3) La Commission financière et de gestion s'est interrogée sur les subventions non accordées aux écoles et dans le domaine de la culture en raison de l'annulation des camps de ski ou d'autres manifestations. Le Conseil communal se dit prêt à couvrir les dépenses complémentaires qui pourraient être présentées par l'Eorén. Il est aussi probable que les activités sportives soient remplacées. Concernant le festival Watt Air Jump, le Conseil communal a renoncé d'un commun accord avec le comité d'organisation à verser la subvention. Les finances du festival sont saines et il n'en a pas besoin. Le Conseil communal examinera la possibilité d'accorder une subvention plus importante pour 2022 qui marquera les 10 ans du festival.
- 4) Les frais d'entretien du Temple sont imputables au projet de rénovation.
- 5) Le canton a mis en consultation un projet modifiant la part des déchets qui peut être couverte par l'impôt. Le Conseil communal attend l'analyse de la Conférence des directeurs cantonaux pour prendre position.
- 6) La forte variation observée dans le chapitre « administration générale » entre les comptes 2019 et 2020 correspond aux travaux de réfection de l'hôtel communal. De même l'importante variation observée dans le chapitre « Culture, sport, loisirs et églises » s'explique par la vente du télé-réseau.
- 7) Les recettes fiscales des personnes physiques ont augmenté essentiellement du fait des rappels d'impôts. L'assiette fiscale continue elle aussi à augmenter.
- 8) La dette de la commune croît notamment en raison de la construction des nouveaux collèges. Afin d'avoir une meilleure lisibilité des finances de la commune, la Commission financière et de gestion propose d'intégrer l'indicateur de la dette par habitant sans les collèges, ce qui sera présenté dans les comptes 2021. Sans la dette des collèges, la dette par habitant se monterait à CHF 1'800.00 par habitant.
- 9) Le Conseil communal a, dans le cadre de ces compétences, conclu un nouvel emprunt de CHF 12'000'000.00 pour les collèges à un taux de 0,75% sur 15 ans. La Commission financière et de gestion n'en avait pas été informée.
- 10) La commune a acheté un tapis de protection pour la salle de gym de Vigner. Cet achat ne faisait pas partie du crédit pour l'équipement des collèges de Vigner. Ce tapis pourra être utilisé dans une autre salle selon les besoins.

En outre, lors de ces 2 séances, la Commission financière et de gestion a pu examiner en détail un compte 31320 honoraires de spécialistes et 31430.01 entretien du port.

La Commission financière et de gestion souligne finalement que les comptes 2020 ont été révisés par un nouvel organe de révision, la Fiduciaire Leitenberg & Associés SA et note que la qualité du contrôle effectué satisfait le Conseil communal.

Les membres de la Commission financière et de gestion remercient le Conseil communal et l'administration communale pour la préparation de ce rapport et pour les réponses apportées lors des séances de la Commission financière et de gestion.

La Commission financière et de gestion recommande, à l'unanimité, au Conseil général d'approuver l'arrêté portant approbation des comptes 2020.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière et donne la parole au Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

CHF 103'000.00 sans les produits extraordinaires, c'est un petit résultat bénéficiaire sur CHF 20 millions de charges qui incombent à la commune. Je tenais à remercier l'administration communale, notamment notre comptable M. Chauvy et notre administrateur, M. Ehret pour le travail effectué lors de l'établissement de ces comptes. Si vous avez, aujourd'hui, un document d'une telle ampleur et d'une telle qualité, c'est à eux que vous le devez. Je remercie également tout le personnel communal pour les efforts qu'ils font, qu'on leur demande de faire afin d'avoir de plus en plus d'économie dans notre commune. Vous le savez, cela fait des années qu'au niveau de notre administration communale, nous tentons de juguler les frais.

Si nous réalisons, cette année, un bénéfice encore après 7 ans, cela est dû à nos recettes fiscales qui ont continué d'augmenter mais certes dans une moindre mesure par rapport à certaines années. Nous espérons que cela continue pour les années suivantes et que nous ne perdions pas de nouveaux contribuables. Nous pensons que l'apport de nouveaux immeubles et de nouveaux habitants qui sont arrivés dans notre commune, par de nouvelles constructions, ont un rapport non négligeable sur nos recettes fiscales.

Tout a quasiment été dit par le rapporteur de la Commission financière et de gestion. Le bénéfice aurait pu être plus élevé mais il y a eu les bons, CHF 170'000.00, des remises sur les taxes déchets aux entreprises, et puis la remise de quelques mois de location sur des locations commerciales que nous avons à Saint-Blaise.

Nous sommes naturellement, nous l'avons dit plusieurs fois, inquiets sur l'endettement de notre commune, même si la partie qui concerne l'endettement pour les collèges de Vigner est prise en grande partie par le Syndicat scolaire de l'Eorén. Cependant, notre endettement va continuer d'augmenter avec les travaux annoncés ces prochaines années et nous devons un jour, commencer de rembourser ces dettes. Nous avons la chance que les taux soient actuellement bas mais cela ne doit pas nous faire oublier que les dettes doivent se rembourser.

Cela a également inquiété l'Etat puisque nous avons reçu une lettre de l'Etat de Neuchâtel qui s'inquiète également de notre taux d'endettement. Cela doit être un travail conséquent qui doit être mené par le Conseil communal pour le remboursement des crédits pour voir selon quel calendrier nous allons pouvoir commencer de le faire.

Le Conseil communal répondra volontiers à toutes les questions qui viendront au cours du passage en revue de ce dossier.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les comptes de la commune, présentés par le Conseil communal, montrent un bénéfice comptable de près de CHF 200'000.00. Le bénéfice réel, en termes d'augmentation de la fortune nette et d'autres réserves utilisables, est un peu plus grand, de l'ordre du million. Le résultat reste donc réjouissant et conforte une fois de plus les positions contraires à toute augmentation d'impôt que l'Entente a tenues depuis sa fondation en 2012.

L'Entente accepte donc la prise en considération de ces comptes 2020.

Permettez-moi, à titre personnel, de répéter les mêmes mots que j'avais déjà exprimé lors des séances des comptes 2018 et 2019 :

« Même des amateurs en économie politique comme nous devraient comprendre que des surplus récurrents et excessifs de la gestion publique n'ont pas que des effets positifs, puisqu'ils gèlent à la banque des fonds qui, s'ils étaient investis et/ou remis dans le circuit économique, avantageraient tout le monde ».

La commune de Saint-Blaise accumule depuis trop longtemps des bénéfices. Il serait temps qu'elle commence à en redistribuer des parts substantielles à nos habitants et contribuables. Que ce soit sous formes de meilleurs services publics et infrastructures, nouvelles offres de prestations ou encore allègements d'impôts.

Nous sommes à disposition pour en discuter avec les autres forces politiques.

M. Florian Kaufmann (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni et a passé en revue, avec attention, les comptes 2020. Il tenait aussi à remercier l'administration communale pour ce travail et la présentation de ces comptes.

Le PLR se réjouit de voir encore un exercice clôturé avec ce bénéfice de CHF 209'000.00. Certaines discussions ont eu lieu au sujet du niveau de la dette et aussi, aux effets potentiels du Covid que l'on pourrait voir arriver cette année voire la prochaine.

Au vu de ces éléments, une approbation des comptes 2020 est recommandée par la majorité du groupe.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance du 21 juin, le groupe socialiste a étudié les comptes 2020.

Au chapitre 5, nous notons une baisse des demandes à l'aide sociale conséquence de l'ordre de CHF 73'000.00 la politique cantonale, qui vise à rendre cette dernière plus rationnelle, cohérente et efficace, mais également plus proche, accessible et compréhensible pour l'utilisateur.

Il s'agit des prestations sociales versées sous condition de ressources : les pensions alimentaires, les mesures d'intégration professionnelle, les subsides de l'assurance-maladie, les bourses d'études et l'aide matérielle.

On pourrait penser que cette baisse est liée à la situation spécifique de Saint Blaise qui a peu de personnes à l'aide sociale résidant sur la commune, mais il n'en est rien. En effet, la solidarité cantonale s'applique entre les communes, c'est la fameuse facture sociale. Et cette situation réjouissante n'est pas propre à Saint-Blaise mais concerne l'ensemble du canton. En effet, le développement des soutiens individuels en amont et le renforcement continu des moyens dévolus à l'insertion ont contribué de manière significative à cette évolution positive, avec à la clé, des économies réelles et efficaces.

On note également une économie substantielle en lien avec la baisse de fréquentation des structures parascolaires pendant la pandémie. Cette baisse conjoncturelle sera certainement corrigée en 2021.

Nous soulignons que la campagne de bons a pu être couverte par les finances communales. Le groupe s'interroge sur une éventuelle future campagne et sur ses modalités.

En lien avec les comptes du chapitre 4, nous relevons que le canton propose l'installation d'un lieu de mémoire du Covid dans les communes. La commune a-t-elle envisagé d'entrer en matière pour un tel dispositif ? En effet, comme le souligne l'écrivain chaud-de-fonnier Jean-Bernard Vuillème, « Quelque chose d'extraordinaire était en train de se passer et ce quelque chose justifiait l'idée d'en faire mémoire ». On pense en particulier à la manière dont les gens auront vécu les processus de deuil, la distanciation, l'isolement, l'anxiété, la surcharge professionnelle ou encore la prise de conscience de la vulnérabilité de nos sociétés modernes.

Comme l'explique le médecin cantonal, il s'agit d'offrir à ceux qui le veulent un espace de recueillement, de réflexion, de commémoration et de reconnaissance. En permettant de donner du sens et d'ancrer collectivement la mémoire de cette expérience, la collectivité contribue à renforcer ses capacités de résilience et celles des individus qui la composent, tout rendant hommage aux valeurs les plus positives qui s'expriment dans les moments d'adversité. On peut penser aux multiples actes de solidarité et d'entraide qui ont été exprimés.

Dans toute société humaine, la mémoire d'un épisode marquant et plus encore traumatisant doit s'ancrer dans une matérialité pour exister. Cela contribue à la construction d'un vécu commun autant qu'à la reconnaissance des vécus individuels. Une démarche active dans ce sens est d'autant plus importante qu'une épidémie est le fait d'un adversaire invisible, la maladie, qui ne laisse pas de trace dans le paysage. Osons laisser une trace ailleurs que dans ce cahier de comptes 2020.

Enfin, après ses considérations philosophiques, et pour revenir à éléments plus pragmatiques, nous relevons que des amendes supplémentaires ont été perçues. Nous aimerions savoir d'où vient cette augmentation ? Est-elle liée à des problèmes de stationnement ou des excès de vitesse ? Dans la 1^{ère} hypothèse, nous aimerions revenir sur la question de la planification et de l'organisation du stationnement.

Comme vous le savez, des rapports sur le sujet sont disponibles depuis plusieurs années. La mobilité douce est aussi au centre de nos réflexions avec une motion récemment déposée. La question de la cohabitation entre pistes cyclables et stationnement ne manquera pas de se poser tout prochainement. En effet, la réfection du centre du village est à bout touchant, mais ne nous ne sommes pas au clair sur la suite que le conseil communal entend donner à cette problématique. Nous souhaiterions qu'il vienne avec des propositions concrètes sur la mise en œuvre d'une réelle politique de stationnement et de mobilité tout du moins et dans un premier temps, pour le bas du village.

Tout en remerciant l'administration communale, le groupe socialiste adoptera les comptes à l'unanimité des membres présents.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie les groupes concernant leurs prises de positions favorables sur les comptes 2020. J'ai juste 1 ou 2 réponses à faire à la rapporteuse du groupe socialiste concernant l'endroit du souvenir.

Lorsque le Conseil communal a été approché l'année dernière, nous avons décidé de laisser passer les événements pour attendre la fin de la pandémie et ensuite réfléchir à cela. Maintenant que nous sentons le bout du tunnel, je pense qu'il est temps pour le Conseil communal d'y réfléchir. Nous impliquerons certainement les groupes politiques dans la réflexion que nous allons faire.

En ce qui concerne la politique de stationnement dans le village, le plan de stationnement qui avait été fait par le bureau d'ingénieur date de 2019. Deux commissions ont ce rapport, c'est la Commission du PAL et la Commission des infrastructures. Le Conseil communal ayant beaucoup

changé, il doit se saisir de ce rapport sur le stationnement. Nous ne sommes plus que deux, Alain Jeanneret et moi-même, à être au courant de ce que contient ce rapport.

Après les vacances, le Conseil communal se saisira de ces rapports de stationnement et de circulation et puis ensuite, ces rapports seront discutés en commissions avant d'être présentés au Conseil général.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant l'augmentation des amendes, il y a toujours plusieurs façons de lire les chiffres. Vous parlez d'une rubrique avec un montant de CHF 33'145.00, il y a une augmentation par rapport à ce qui a été budgétisé qui était à CHF 25'800.00. Par contre, il n'y a pas d'augmentation par rapport aux comptes 2019 qui étaient à CHF 38'272.50. Ce qui s'est passé, c'est que l'estimation des CHF 25'000.00 pour le budget 2020, ce montant a été pris sur une évaluation des années précédentes (2018-2019). Il n'y a pas d'augmentation ces 2 dernières années et il n'y a pas une volonté d'augmenter la répression dans la commune.

Puisque l'on parle amende, je profite pour préciser un aspect à propos des radars. Il y a 2 sortes de radars et ceux posés par la police neuchâteloise sont pour la répression. Les rentrées d'argent ne vont pas dans les caisses communales. Les radars sont posés à la demande des Autorités communales, à la demande du voisinage ou au vu d'une évaluation faite par la police pour un tronçon qui doit être surveillé.

Le Président passe au vote de l'entrée en matière des comptes 2020.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion générale par le biais de la lecture du fascicule des comptes.

- **Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 4 – 22)**

La parole n'est pas demandée.

- **Annexes au rapport du Conseil communal (p. 23 – 35)**

La parole n'est pas demandée.

- **Rapport de l'organe de révision (p. 36 – 41)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de bilan condensés (p. 42 – 43)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats sur trois niveaux par nature (p. 44 – 45)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats et d'investissements condensés en fonctionnelle (p. 46 – 49)**

La parole n'est pas demandée.

- **Tableau des flux de trésorerie (p. 50 – 51)**

La parole n'est pas demandée.

- **Annexe aux comptes (p. 52 – 62)**

La parole n'est pas demandée.

- **Contrôle des crédits (p. 63 – 66)**

La parole n'est pas demandée.

- **Indicateurs financiers (p. 67 – 69)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de bilan détaillés (p. 70 – 81)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats détaillés (p. 82 – 164)**

M. David Guenin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Après une année comme Conseiller général, je me suis laissé aller à faire une petite réflexion sur le fonctionnement de nos institutions.

Je constate qu'il y a beaucoup d'énergie déployée, beaucoup de bonne volonté, des idées fort intéressantes, mais j'ai l'impression que tout cela se fait d'un côté au niveau du Conseil Communal, d'un autre au niveau des commissions, également à l'échelle des partis, mais qu'il y a finalement assez peu d'interactions et d'échanges, de réflexion entre tous ces organes.

Comme si tout était un peu cloisonné tout au long du processus, sans réelle synergie entre les dicastères, et entre les commissions.

En fait, ce qui m'étonne, mais ce n'est qu'une demi-surprise dans notre démocratie, c'est qu'il manque à mon sens une réelle vision politique pour notre village, une vision qui dépasse l'horizon d'une législation.

Une vision qui serait le fruit de débats d'idées, d'échanges constructifs entre nous. Une vision qui serait présentée et expliquée à la population pour avoir l'adhésion des citoyens/nes et éviter de fâcheuses surprises après des années de travail en commissions. Une vision qui permettrait, après son adoption, d'aller de l'avant ensemble plutôt que les uns contre les autres.

Peut-être et probablement que je me fais une mauvaise idée des fonctionnements et des arcanes communaux mais certains exemples récents me font tout de même penser le contraire.

Nous avons à relever des gros défis en terme énergétique, d'entretien, de développement, de qualité de vie, de finance et fiscalité, avec des gros dossiers déjà bien engagés... tout cela va représenter des coûts importants pour la commune.

Or, comment ces sujets, qui ont tous des liens entre eux, qui nécessitent de la cohérence et des synergies sont-ils coordonnés, débattus, priorisés, financés et expliqués à la population ?

Je dois vous dire que je ne le sais pas vraiment, et par ce simple fait, cela m'inquiète un peu.

Quelques exemples peut-être pour étayer mon propos :

Prenons le cas du centre du village

Il y a semble-t-il la volonté de le passer en zone piétonne, mais cela bloque au niveau des commerçants pour des questions d'accessibilité en voiture.

La logique voudrait que l'on travaille pour solutionner la question du parcage et l'on se dit alors qu'avec la réfection de la RC5, qu'avec la révision du PAL, il y a peut-être une opportunité pour créer des places de parc ?

Il semble que non, le but recherché avec la réfection de la RC5, est de transformer cette route en rue, de passer à 30km/h, de donner la priorité au bus qui doit bloquer les voitures pour freiner le trafic, de passer à 2 pistes pour donner un sentiment de sécurité et d'ajouter une bande verte pour

faire du greenwashing. Du coup, vu que l'esthétisme a beaucoup d'importance, l'idée de mettre des places de parc est d'entrée de jeu bottée en touche par certains meneurs du projet.

Qui décide, qui réfléchit, qui concerte, qui travaille pour solutionner le parcage afin que l'objectif de passer en zone piétonne aboutisse ?

La réfection de la RC5

Après des années de réflexion et des centaines d'heures de bureau d'ingénieurs, on vient d'apprendre que les sous-voies vont être désaffectés alors qu'un des buts du projet est de sécuriser la traversée de la route. On découvre que le bureau d'étude et le responsable cantonal ne connaissent pas bien le règlement et le concept des pistes cyclables alors qu'ils prônent la mobilité douce. Pour rappel, nous avons une motion de piste cyclable en cours et qu'il serait bon de l'intégrer à la réflexion.

On nous explique que c'est important de verdir la route, c'est joli et écologique, et dans le même temps on risque probablement de remplacer l'herbe des rives par du béton pour le Pumptrack.

Vous l'admettez, difficile d'y voir une ligne claire et cohérente.

Sur le plan de l'énergie

Il y a clairement une large volonté de développer le photovoltaïque. Or, on apprend, toujours pour des questions d'esthétisme, que certains décideurs bloquent toute installation de panneaux photovoltaïques sur les toits du vieux village. Je suis prêt à parier que ces décideurs sont les mêmes qui prônent, à juste titre, le développement des énergies renouvelables. Où est le bon sens et la cohérence ? Quel compromis devons-nous faire ?

Je ne vais pas plus m'étendre, je crois que vous avez compris mon propos.

Et mon propos n'était ni d'accuser, ni de créer de polémique, ni de dire que c'est facile, mais d'amener une réflexion sur l'efficacité du fonctionnement de nos institutions car j'estime que c'est une de nos responsabilités en tant qu'élu/e.

Je vais donc conclure par mes questions :

- Quand est-ce que le programme de législature nous sera-t-il présenté ?*
- Est-ce que les mesures proposées seront-elles concertées et coordonnées, avec des priorités et un plan de financement ?*
- Est-ce qu'on pourra y découvrir une vision politique pour notre commune ?*
- Et quid du concept de communication qui devrait permettre à la commune de partager sa vision à grande échelle ?*

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai bien entendu ce qui vient d'être dit, je vais me concentrer sur le programme de législature. Effectivement, le Conseil communal est en train de le préparer, nous essayons de le faire aboutir du mieux possible mais je vous rappelle par exemple, que si d'aventure ce soir, vous n'aviez pas accepté les modifications du règlement communal sur les finances, cela aurait eu un impact certain sur le plan de législature. Nous aurions eu des projets qui n'étaient pas finançables. Cela veut dire qu'il faut voir loin mais conduire pour. Le plan de législature est pour une législature ! Après une législature, il peut y avoir un changement de personnel, une majorité nouvelle qui veut aller dans une autre direction, c'est donc compliqué d'avoir des projets qui soient faits à 5, 10 ou 15 ans.

Je vous rappelle seulement certaines choses dont vous êtes certainement conscients, c'est qu'au niveau communal, il y a une certaine perte d'autonomie. Certaines choses nous sont imposées et

nous avons de plus en plus des marges de manœuvres étroites. J'en veux pour preuve, les différents investissements dont il a été fait mention tout à l'heure, l'Etat a décidé de changer le revêtement. Nous avons 2 solutions ; soit nous n'avons pas les moyens, on ne le fait pas poser et pendant 5 ans, on n'a plus le droit de faire un trou même s'il y a une conduite qui saute... Sinon, on profite de ne pas avoir à payer le surfaçage et de remplacer le sous-sol.

Concernant la RC5, c'est un projet extrêmement complexe, qui part depuis Monruz, qui doit demander l'adhésion de Neuchâtel, d'Hauterive, avant d'arriver à Saint-Blaise. Il y a déjà 3 entités qui décident, plus le canton qui paie une partie, cela devient extrêmement compliqué. Je pars simplement du principe que la RC5 est un projet pour le moment en gestation et que vos Autorités de l'Exécutif feront tout pour que la situation soit la moins mauvaise possible en fonction de la situation géographique et des contraintes pour la commune de Saint-Blaise.

Pour le reste des questions qui paraissaient pertinentes, je laisserai mes collègues y répondre.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant le chantier de la RC5, qui est un gros chantier, comme l'a dit mon collègue M. Canonica, cela concerne 3 communes.

Ce dossier est en travail depuis plusieurs années mais simplement, comme cela a été demandé, les décisions ne seront pas prises uniquement par l'Exécutif. Nous impliquerons une grosse partie du Conseil général par la Commission infrastructures et travaux publics, la Commission du PAL et également la Commission d'urbanisme. Autant vous dire que vous serez presque tous concernés par ce dossier.

Concernant la RC5, nous allons devoir de manière urgente, venir devant vous avec une demande de crédit pour le changement des feux de signalisation au Brel. Ces feux sont obsolètes, le Service des ponts et chaussées ne trouve plus d'ampoule pour le remplacement. Pour la commune, cela représente une dépense d'environ CHF 100'000.00 ce qui représente la moitié de l'investissement car l'autre moitié est à la charge du canton.

Concernant les sous-voies signalés par David Guenin, nous étions aussi très étonnés lorsque le canton a annoncé qu'il allait simplement nous les fermer avec la réfection de la RC5. C'est une discussion que nous avons eue avec M. Jeanneret lorsque nous avons rencontré le Service des ponts et chaussées, il n'était pas question pour nous de fermer ces sous-voies qui mettent une partie de la population à l'abri, tant que l'on a l'école ou lorsque nous aurons le Centre médical, cela permettra aux gens de traverser la route de manière sécurisée.

Le Conseil communal veille à tout cela et nous vous tiendrons au courant. Comme je l'ai dit à la Commission des infrastructures, après les vacances, nous retrousserons les manches car il y a la RC5 et le plan de stationnement que l'on va devoir aussi reprendre.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je rebondis sur l'intervention du Conseiller général PLR dont je ne partage pas tout à fait le pessimisme quant à la discussion et à l'échange d'informations. Elle se fait, elle n'est pas toujours visible, parfois heurtée et parfois plus difficile qu'à d'autres moments, mais je pense qu'elle se fait.

Nos institutions sont bonnes, il y a un Exécutif, un Législatif et un judiciaire, c'est la base de tout. Je pense, surtout au niveau d'une commune, que les échanges ne sont pas si catastrophiques que cela mais bien sûr, on peut toujours l'améliorer.

Concernant la vision que nous devons tous avoir, de l'avenir de notre commune : En effet, si les questions se posent de manière linéaire, c'est-à-dire, est-ce qu'on veut plus de places de parc ou moins de places de parc ? Quelle est la réponse ? On peut pencher d'un côté ou de l'autre.

Est-ce qu'il faut des panneaux photovoltaïques sur tous les toits de la zone d'ancienne localité ? Là aussi, on peut dire oui ou on peut dire non. Si les questions sont linéaires comme cela, c'est difficile de pouvoir y répondre ou alors on vote. Cela a été dit par notre Président, ces questions sont beaucoup plus complexes. Autrement dit, le fait de dire qu'il y a plus ou moins de places de parc ou pas assez de panneaux photovoltaïques nécessite une vraie discussion du choix de société. C'est des grands mots, ça ne plaît pas à tout le monde mais pour moi, c'est à la base, un choix de société.

Je pense que les commissions que l'on a, des discussions que l'on a, doivent nous permettre de faire ces choix de directions de société.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Une petite information concernant les patrouilles de sécurité qui sont effectuées durant la période estivale du 1^{er} juin jusqu'au 30 septembre. Depuis quelques années, il y a une entreprise qui est engagée pour patrouiller durant les nuits et les soirées du week-end. Cette année, il y a une petite nouveauté, nous leur avons demandé de patrouiller également jusqu'aux collèges de Vigner, dans le parking sous-terrain puisque l'on a eu des problèmes de déprédations il y a quelques semaines. La patrouille en question fait un contrôle des accès du chantier durant ces rondes du week-end.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

P. 100 – compte 31300.22 - Participation aux bons TN

Alors qu'on reparle de fusion de communes, on constate que les configurations de subvention pour les transports publics aux élèves restent différentes entre Saint-Blaise et les communes voisines. Est-ce que le Conseil communal pourrait nous faire le point à ce propos, et dire si et comment il vise une harmonisation en ce sens ?

Par ailleurs, ce sujet constituait aussi une partie des propos de la motion « Mesures sur le plan communal pour une économie plus écologique, en faveur de la transition énergétique, ainsi que pour une meilleure qualité de vie » votée le 11 juin 2020, il y donc juste 1 an. Qu'en est-il de son traitement par le Conseil communal ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Aujourd'hui, la commune de Saint-Blaise finance les $\frac{3}{4}$ du prix de l'abonnement des élèves qui pendulent entre Saint-Blaise et La Tène. Nous payons également le 100% des abonnements des élèves qui se rendent au Mail.

La commune de La Tène paie le 50% des abonnements à leurs élèves donc si nous devons nous aligner, nous pouvons baisser notre participation à 50%, cela nous ferait quelques économies mais je pense que ce n'est pas le but de votre question !

En ce qui concerne la problématique de cette motion, le Conseil communal ne l'a pas encore traitée pour l'instant mais je laisserai mon collègue Canonica y répondre.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Transition énergétique ! C'est un superbe terme, certains appellent cela du greenwashing. Juste pour votre information, ils ont terminé aujourd'hui de poser les panneaux photovoltaïques sur Vigner V, dont vous avez voté le crédit il y a peu et qui entreront prochainement en fonction.

Dans le cadre des possibilités offertes à la commune, j'imagine que ce qui vous intéresse c'est de savoir si la commune participerait au financement de panneaux photovoltaïques sur des maisons privées et si l'on participerait à un changement de chauffage.

Je vous propose de regarder les comptes, nous sommes extrêmement riches à la commune de Saint-Blaise. Il y a une politique qui dit que la commune étant riche, il faut dépenser mais, il faut dépenser de manière intelligente en étant raisonnable. Manifestement, nous n'avons pas les moyens de participer à ce genre d'activité.

Je vous rappelle que la commune, votre Exécutif, a quand même des idées, notamment d'un chauffage à distance, d'un microgrid et cette idée-là, c'est de faire de l'autoconsommation par rapport à la production d'électricité par photovoltaïques installés sur les collèges.

Pour ceux qui sont à la Commission de l'énergie, les pauvres, ils entendent parler régulièrement de Free cooling. Je leur ai demandé de réunir des informations pour que l'on sache exactement de quoi il retourne. De voir ensuite si cela est possible à Saint-Blaise, si Saint-Blaise a les moyens d'installer un Free cooling sur son territoire.

Pour la petite histoire, Hauterive a émis l'idée de développer un chauffage à distance à côté du centre sportif. J'ai tout de suite pris contact avec eux, il s'avère qu'il s'agit d'un projet, d'un projet... Ils n'ont pas non plus les moyens, cela aurait été aussi intéressant pour nous, depuis les hauts d'Hauterive de descendre, de ruisseler comme dirait Macron, sur le village de Saint-Blaise.

Il y a une autre opportunité qui existe mais qui paraît dangereuse : une commune prétend que la raffinerie pourrait chauffer tout le canton. Sachant que cette raffinerie a été fermée quelques mois, il y a quelques années, je me verrais mal y mettre mon œuf dans le panier tout seul.

Il y a des choses qui existent, des développements en cours, des possibilités mais soyons prudents dans ce que l'on fait. Je vous rappelle le nombre d'échecs qu'il y a eu dans la transition écologique ou énergétique en parlant de la canne à sucre pour produire du carburant. On mettait cela dans nos véhicules et nous privions les gens qui mangent cette canne à sucre de nourriture. Soyons prudents.

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

P. 100 – Chapitre 21 – Scolarité obligatoire :

- Quand est prévu le départ des derniers élèves du collège de la Rive-de-l'Herbe ?*
- Est-il possible d'avoir un point de situation financier sur le projet des collèges de Vigner ?*

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les déménagements doivent se faire en 2 parties. La 1^{ère} concerne les élèves actuellement dans le bâtiment A, qui ne sont pas des petits, qui doivent venir dans le bâtiment V. La 2^{ème} partie concernent les petits qui sont à la Rive-de-l'Herbe, et qui doivent venir dans le bâtiment A.

La 1^{ère} contrainte est que le bâtiment V doit être fini. Actuellement, le programme est le suivant : le bâtiment V doit être terminé à la fin de cette année de manière à ce que le corps enseignant puisse faire un 1^{er} déménagement aux relâches de l'année 2022. Ensuite, le 2^{ème} déménagement se ferait à Pâques. Cela permettrait de faire le 2^{ème} déménagement à un intervalle pas trop écarté entre les 2 périodes de vacances scolaires car nous ne souhaitons pas avoir des bâtiments neufs vides.

La 2^{ème} question, l'état financier est suivi de manière très précise. Nous informons régulièrement la Commission financière et de gestion. Nous avons un crédit total de CHF 35 millions divisés entre les différents acteurs : l'Eoren et la commune. Il y a un certain nombre de dépenses qui n'étaient pas devisées qui sont apparues en cours de projet. Par exemple, s'il y a un changement de norme pour la ventilation d'un parking, on s'y plie et cela coûte quelque chose. Cela est rarement le cas, lors de changement de norme, que le coût soit plus faible. Vous vous souvenez tous, l'accord que nous avons avec la Juracime pour stocker des matériaux chez eux, cela est tombé à l'eau parce que le canton voulait réserver ces capacités de stockage à la Juracime pour y entreposer des matériaux de mauvaise qualité. Il était mieux d'y déposer des matériaux pollués que des matériaux propres. Cela nous a coûté CHF 400'000.00.

La somme de ces coûts non devisés s'élève à CHF 1.6 millions. Si nous faisons un bilan actuel, le des coûts de dépassement de crédit de CHF 35.5 millions est à peu près de CHF 860'000.00. Cela tient compte des CHF 1.6 millions et qui tient compte aussi d'une réserve que l'on a depuis longtemps de CHF 250'000.00. Nous avons un dépassement effectif de CHF 860'000.00 par contre, en réalité, nous sommes en-dessous du crédit qui a été voté.

Cela n'empêche pas que le Conseil communal devra venir devant votre Autorité pour demander un crédit pour ces coûts non-révisés sachant que l'on n'utilisera pas l'ensemble de ces coûts non-devisés et nous aurons encore des économies.

En synthèse, les dépenses intrinsèques du collège sont maîtrisées et en dessous. La probabilité que l'on dépasse s'amenuise donc nous avons bon espoir de rester au crédit voté, exception faite de ces coûts non-révisés.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Page 114 – Port :

Est-ce que le Conseil communal pourrait nous faire un point de situation à propos des toilettes au bord du lac ? Concernant notamment ce qui est ouvert selon les saisons, les horaires, les toilettes pour handicapés, etc. ?

Il semblerait que le radeau en face du débarcadère soit endommagé. Qu'en est-il de sa réparation ?

Page 116 – Loisirs :

Selon les saisons et la météo, l'entretien du gazon de la place et autres surfaces des rives apparaît parfois problématique. Est-ce que la commune a établi des protocoles d'entretiens spécifiques en fonction des conditions ? Aussi, alors que cette année la météo a été jusqu'ici assez favorable, il y a toutefois par endroit des zones « mortes » qu'il conviendrait de revégétaliser.

M. Pierre Schmid (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Concernant notamment ce qui est ouvert selon les saisons, les horaires et les toilettes pour handicapés :

- WC Toi-Toi posés côté rives Ouest durant la saison estivale d'avril à octobre

- WC à la BLS ouverts durant la saison estivale avril-octobre mais fermés la nuit (dès 17h) + fermés en basse saison à cause du gel
- Bâtiment polyvalent WC et WC pour personnes à mobilité réduite ouverts à l'année, 24/24 en haute saison (avril-octobre) et basse saison fermés dès 17h et le weekend.

Pour pallier le manque de toilette en basse saison le soir et le weekend, un Toi-Toi a été mis en place derrière le bâtiment polyvalent. Des échos positifs nous sont déjà parvenus.

Une étude est en cours à la Commission des ports et rives pour voir comment optimiser cette offre indispensable.

Concernant le radeau, effectivement, après de lourdes réparations des flotteurs durant l'hiver il a subi des dégâts sur le plancher, il sera rapatrié pour réparation très prochainement.

Concernant les gazons : nous mandatons la Ville de Neuchâtel pour ensemençer ou scarifier le terrain tous les 3 ans environ. Une étude sur une tonte optimale va être réfléchiée et discutée. Un contrôle des rives est fait régulièrement et les démarches nécessaires seront entreprises si cela s'avère indispensable.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Chapitre Sports et loisirs, n°34 :

Où nous trouvons-nous avec le traitement de la motion des Fourches par rapport aux rives et ports. Le Conseil communal a-t-il des vues globales de ce que seront les rives et les ports dans 10 ans ?

Un groupe de jeune milite pour un Pumptrack, on parlait ce soir d'un 3^{ème} terrain de Beach volley, nous avons abondamment parlé de fitness urbain, comment le Conseil communal procède-t-il ? Ou entend-t-il procéder pour dégager une vision globale de ce que seront le port et les Fourches dans 10 ans ?

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

On revient sur ce que l'on a discuté avant, la vision sur 10 ans.

La Commission des Fourches s'est réunie pour la 1^{ère} fois le 1^{er} juin 2021 pour constituer son bureau et déterminer ses membres citoyens. Elle reprendra les discussions sur la motion des Fourches dès le 30 juin, prochaine séance.

Un débat est déjà prévu pour consolider la cohérence des deux pôles sportifs des Fourches et du port. Le Conseil communal entre en matière sur les diverses demandes, prévoit de recevoir les groupes pour qu'ils présentent leurs projets et ceci afin de les étudier pour enfin les intégrer si nécessaire dans un contexte global.

En d'autres termes : oui nous sommes sensibles à toute proposition, à coordonner et piloter les demandes.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais dire quelque chose concernant l'aménagement du territoire aux Fourches. Vous vous en souvenez peut-être, le Conseil communal a fait un plan local de révision aux Fourches. C'est une situation extrêmement compliquée puisque c'est une zone ICOP, il y a une zone de protection des crêtes et forêts et une zone de protections des eaux... Enfin, il y a une multitude de couches diverses cantonales et fédérales.

Évidemment, les Fourches c'est important ! Principalement pour le football et dans cette révision du plan d'aménagement local, nous avons eu une réflexion pour agrandir le terrain d'entraînement au Sud de manière à ce que quand ils font des tournois, ils puissent utiliser le petit terrain sur le bas. Cela nécessitait la coupe d'un certain nombre d'arbres, nous nous étions mis d'accord pour des compensations avec ProNatura et le WWF qui étaient d'accord d'entrer en matière.

Par la suite, ils ont quand même fait opposition à la mise à l'enquête de ce projet parce que le canton est censé faire un règlement pour toutes ces zones ICOP et pour des raisons de capacité, le canton ne le fait pas. En rétorsion, ProNatura et le WWF font opposition à des projets comme celui-ci, même s'ils sont d'accord, pour pousser le canton à faire ce qu'il devrait faire pour ces zones ICOP.

Nous en sommes là depuis plusieurs années, nous sommes bloqués. Le canton souhaite maintenant que nous puissions le débloquent à l'occasion de la révision du plan d'aménagement local. Tout cela pour vous dire que nous ne pourrons pas mettre 50 types de sports aux Fourches. Nous pourrons développer le football, développer peut-être de petites activités mais ce n'est pas le même poids pour ce qui concerne les activités sportives et de loisirs en rapport à ce que nous avons au bord du lac.

Encore un mot sur la buvette des Fourches, elle a énormément de succès grâce au Conseiller communal PLR de la Législature précédente, nous avons pu mettre en ordre cette buvette. Elle est agréable et a beaucoup de succès. Elle est aussi très surveillée par le canton au sujet de son utilisation. Nous sommes en discussion avec le gérant pour faciliter l'utilisation. Il y a souvent une dizaine voire des centaines de personnes pour que les gens puissent utiliser cette buvette de manière respectueuse de l'environnement.

Tout cela pour vous dire que c'est évidemment, un lieu extrêmement emblématique et intéressant pour Saint-Blaise, mais que l'on ne pourra pas développer de manière exubérante.

Mme Andréa Sunier (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Santé :

Dans sa séance de préparation du 21 juin dernier, le groupe PLR s'est préoccupé de l'avenir de la Rive-de-l'Herbe et s'est posé quelques questions.

Notamment :

- Où en est l'état d'avancement du projet et comment est-il organisé ?*
- Sait-on déjà qui devrait occuper les locaux ?*
- Quel est l'évolution de son enveloppe budgétaire ?*
- Quand les 1^{ers} patients pourront-ils être consultés ?*

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous sommes dans une phase du projet qui est effectivement assez tranquille vis-à-vis de l'extérieur, mais qui est très active auprès des acteurs qui travaillent sur ce projet.

Comme vous le savez, après l'acceptation du principe de réutilisation du bâtiment, l'acceptation était basée sur le fait que 2 acteurs étaient intéressés à louer ce bâtiment : un cabinet de médecin autour

de la Dresse Njemba-Freiburghaus de Saint-Blaise d'une part et, de l'autre part, par La Ligue Pulmonaire Neuchâteloise. Ils sont toujours intéressés et participent à ce qu'il se passe.

L'autre élément était de faire un appel d'offre pour le mandat d'architecture, ce qui a été fait, et le mandat a été adjugé à un architecte de la Chaux-de-Fonds, le bureau d'architecture Julien Dubois. La 1^{ère} chose que ce bureau a faite est de reprendre les études préliminaires, partiellement d'avant-projet qui avait été faites par un autre bureau d'architecture préalable et de mettre le projet à jour.

Le projet à jour, cela veut dire aussi de discuter plus en détails avec les futurs utilisateurs, ce qui a été fait à plusieurs reprises.

Il y a également eu 2 séances avec le groupe d'accompagnement de ce projet pour suivre l'évolution des choses. Il y a aussi des visites des utilisateurs, des architectes, de la commune, des cabinets médicaux de Bevaix et du Landeron d'une autre part pour pouvoir récolter les expériences les plus intéressantes possibles.

Plus concrètement, cette semaine, nous adjugeons les mandats des ingénieurs spécialistes. L'étape suivante aura lieu entre l'été et l'automne étant la mise en soumission des travaux. Autrement dit, pour répondre à la question des finances, rien n'a bougé puisque nous sommes toujours sur les estimations de coûts qui avaient été faites dans la phase précédente et ce n'est que lorsque l'on aura le projet, les offres des entreprises, que nous pourrons confronter le coût des études préliminaires avec le coût sur la base des rentrées d'offres.

Quant au délai, le but est de pouvoir mettre les locaux à disposition des entreprises à Pâques 2022 puisque c'est là que les élèves quitteront le bâtiment. Il faudra que l'administration communale puisse retourner dans l'Hôtel communal, il doit donc aussi être terminé cette fin d'année. Les entreprises pourront commencer en avril 2022 à travailler, il faudra ensuite compter une année de manière à ce qu'au printemps 2023, nous puissions remettre les locaux aux 2 locataires.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Vous êtes allés trop vite pour moi, j'ai loupé un chapitre juste pour vous parler du projet du Temple.

J'ai l'habitude de vous en parler chaque fois, j'espère bientôt arriver au terme de ce dossier. L'architecte travaille, le but pour nous étant, outre 1 ou 2 séances de commission que j'organiserai juste après les vacances, de présenter ce dossier à l'ensemble du Conseil général, tant à Saint-Blaise qu'à Hauterive.

Le but est de passer ce crédit à la dernière séance de cette année afin qu'on puisse débiter les travaux au printemps 2022. Vous serez tenus au courant en avance, le problème du chauffage n'étant toujours pas résolu, nous ne désespérons pas d'arriver à trouver une solution pour chauffer ce magnifique bâtiment.

M. Marc Renaud (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Préscolaire et parascolaire :

Je vous avais parlé d'un projet de nouvelle crèche lors de la dernière séance du Conseil général. Ce projet n'a pas abouti. Le canton n'a pas soutenu ces démarches. Par contre, le Conseil communal a accepté une augmentation de 5 places en préscolaire et de 7 places en parascolaire pour la rentrée en août 2021. Précision : 7 places c'est environ 17 enfants qui profitent d'une tranche horaire. C'est une excellente nouvelle ! Nous sommes limités principalement par le canton qui plafonne les taux au niveau de ces structures.

Un point concernant le Guichet social régional :

Je ne vais pas revenir sur la politique cantonale, ni sur la période Covid. La rapporteuse PS en a parlé de façon judicieuse, je rajoute juste qu'il y a aussi des aides fédérales, par la voie des APG et des RHT qui fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation dans ce domaine.

Concernant toujours le guichet social, tous les bénéficiaires de prestations sociales habitant à Cressier ont été contactés par téléphone afin de savoir s'ils avaient besoin de quelque chose, d'un soutien quelconque.

Une information concernant un service qui est à disposition de la population et que, sauf erreur, tout le monde ne connaît pas et qui s'appelle « Conseil social ». Conseil social car il dépend du guichet social et c'est un permanence ouverte le lundi après-midi à toute la population. Toute personne qui n'est pas bénéficiaire de prestations sociales, peut prendre rendez-vous pour un entretien afin d'évaluer sa situation, savoir s'il a droit à une aide ou une prestation sociale.

Les bureaux du Guichet Accord sont dans les conteneurs au bord de la route. Juste pour vous rassurer, ils ont du chauffage en hiver et la climatisation depuis quelques jours. Ils travaillent dans des conditions qui ne sont pas idéales mais avec des températures qui elles, devraient l'être.

Guichet social :

Bonne nouvelle puisque nous avons engagé 2 nouvelles personnes qui vont commencer au 1^{er} septembre au GSR en remplacement de 2 départs. Il s'agit de Mme Céline Conrad qui travaillera au guichet Accord et M. Koffi Gbonougbe comme nouvel assistant social.

Pro Santé :

Je vous avais dit que cette association dont les communes de l'Entre-deux-Lacs sont membres, cherchait des projets qui sont liés à la santé. Aujourd'hui, je souhaite vous informer que les locaux en-dessous de l'ancienne Poste à Bourguillards, ces locaux sont vacants. Ce sont de belles surfaces de 240m² et qui sont à louer pour le prix de CHF 2'500.00 charges comprises avec 2 places de parc. En cas d'intérêt, n'hésitez pas à me contacter ou directement avec la gérance Müller & Christe.

Mme Sliwowska Maria (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Une motion de tous bords politiques pour une étude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies empruntées par les piétons dans les hauts de Saint-Blaise a été déposée le 6 avril 2018. Cette motion est en suspens depuis cette date.

En sachant que le trafic piéton reste difficile dans le haut de Saint Blaise, est-ce que le Conseil communal pourrait commenter sur un éventuel suivi de cette motion ?

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Un point de cette motion invitait le Conseil communal à prévoir, à intervalles réguliers, une mesure des véhicules circulant sur le tronçon rue de la Maigroge-route de Lignièrès. La Police cantonale a déposé 25 fois des radars. Ce sont des radars qui sont posés durant de courtes durées, d'environ 1h30, dans les 2 sens. Il y a donc un contrôle régulier qui se fait sur ce tronçon. Le taux d'effractions est de 5-6% durant la journée et est monté au maximum à 14% dans la soirée.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La sécurité pour les piétons sur la route de Lignières est un problème récurrent. Pour sécuriser ces piétons, il faudrait, outre la bande jaune sur la route cantonale, mettre un trottoir. Nous sommes sur des terrains privés tout le long et c'est donc quelque chose de très onéreux. Lors de la refonte de cette route, nous étudierons ce problème mais il y a peu d'espoir que l'on puisse sécuriser la totalité.

Nous allons tenter de modifier et de sécuriser un peu le carrefour en bas des escaliers de la gare CFF. C'est un endroit relativement sensible, c'est un problème important dont nous devons discuter avec le bureau d'ingénieur et les urbanistes dans le cadre de la réfection de la route Maigroge/Daniel-Dardel. Nous savons que c'est un problème qui sera également difficile à solutionner car il y a des murs de tous les côtés mais néanmoins, nous tenterons de trouver une solution.

M. Philippe Von Bergen (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je profite de prendre la parole par rapport aux lumières au centre du village de Saint-Blaise. Ma question est de savoir si les nouvelles sources lumineuses des lampadaires sont provisoires ? Étaient-elles prévues pour des questions sécuritaires pendant le chantier ?

Je trouve particulièrement non-approprié d'avoir changé des sources blanches plutôt que des sources chaudes dans le centre du village qui pourraient accompagner tout l'effort qui a été fait à travers les boutisses et le nouveau centre du village. J'en veux pour preuve d'autres villes, qui sont également passés au LED, comme Soleure ou Lucerne. Ils ont aussi un centre de ville et ils sont passés à des lumières de sources chaudes qui permet d'accompagner un éclairage approprié pour un centre de village tel que l'on aimerait le voir arriver.

J'aimerais encore juste rajouter, aujourd'hui effectivement, même les jardins qui sont limitrophes des rues, nous avons plus un éclairage de stade de foot plutôt qu'un éclairage de centre de village.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis aussi sensible à l'éclairage chaud mais pour ce qui est de l'éclairage à Saint-Blaise, c'est un peu plus compliqué qu'ailleurs.

Nous sommes actuellement en discussion pour redéfinir tout l'éclairage public, notamment l'extinction de cet éclairage. Je me répète, nous avons reçu une pétition et le hasard a fait que l'on a eu contact avec les techniciens quelques jours après.

Il s'avère que celui-ci, comme dans le film « Les Visiteurs » ne peut faire que « jour/nuit » ce qui rend une extinction juridiquement impossible en l'état actuel, sachant que certains emplacements, notamment les passages piétons doivent impérativement rester allumés. Deux solutions sont possibles

- a. *Modifier physiquement l'ensemble des armoires électriques de manière à les rendre indépendantes et permettre de conserver l'éclairage juridiquement imposé. Le coût imposant de ces travaux est sans commune mesure avec les économies susceptibles et paraissent dispendieux à votre Conseil communal.*
- b. *Changer l'ensemble des luminaires communaux (env. 550) afin de rendre possible une gestion unitaire de chacun d'eux et, partant, de définir des zones d'extinction totale. Sachant qu'une partie des luminaires a été changée en 2010 pour des luminaires à LED, qu'une autre partie a été changée en 2016 pour des luminaires à LED, l'ensemble avec une baisse d'intensité durant la nuit soit 177 points sur 550.*

Sachant que ces luminaires sont garantis 10 ans mais ont une durée de vie de plus de 20 ans.

Sur la base de ces informations, le Conseil communal a opté pour la solution médiane et financièrement la plus douce, à savoir :

- Faire l'acquisition, lors de chaque changement, de luminaires pilotables individuellement.*
- Étudier les possibilités de changer plus ou moins rapidement les luminaires n'étant pas encore LED*

Dès qu'une masse critique est atteinte mettre en place une architecture de pilotage de ces luminaires et les éteindre là où la possibilité existe avec comme but, à terme, d'avoir l'ensemble des luminaires nos pas seulement LED et avec réduction nocturne, mais pilotable individuellement.

L'idée est que dès que l'on aura atteint une masse critique de luminaires intelligents, nous passerons au pilotage individuel de ces luminaires ce qui nous permettra d'effectuer des extinctions différentes. Le but à terme est d'avoir l'entier de nos luminaires qui soient pilotables de cette manière-là.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous parlions des hauts de Saint-Blaise, je profite pour vous donner des informations sur le dossier des Chauderons.

Après plusieurs mois sans évolution apparente, le dossier des Chauderons a franchi, la semaine passée, une nouvelle étape importante.

Un bref rappel, l'année 2017 est le début du processus technico-administratif où le Conseil communal a transmis le dossier sur la modification du PAL et du plan de quartier. En juillet, le Service de l'aménagement du territoire l'a préavisé favorablement. En décembre, le Conseil communal a adopté la modification et le 21 décembre 2017, le Conseil général a adopté 2 arrêtés ; l'un pour la modification du PAL et l'autre pour un crédit d'engagement pour les travaux nécessaires du plan de quartier des Chauderons. Le même jour, le Conseil communal a adopté le plan de quartier dans son règlement.

Il y a eu un référendum contre ces 2 arrêtés, qui a abouti mais qui a ensuite échoué devant la population le 10 juin 2018. Un recours a été effectué par l'un des opposants au projet qui conteste les résultats de la votation. Le 5 octobre 2018, la Chancellerie cantonale a déclaré irrecevable, subsidiairement mal fondé. Après toutes ces péripéties, le Conseil communal a procédé, le 14 décembre 2018, à la mise à l'enquête publique des 2 projets. Ces mises à l'enquête ont suscité l'opposition par une personne d'une part, et de l'association pour un développement harmonieux des hauts de Saint-Blaise d'autre part.

Il y a eu plusieurs séances de conciliation entre la commune et les opposants qui n'ont pas abouties. Par décision du 15 novembre 2019, le Conseil communal a rejeté les oppositions. Finalement, le 16 juin 2021, le Conseil d'Etat a déclaré irrecevable un certain nombre de recours et a rejeté le recours des autres des opposants. La suite de la procédure est, si les opposants le souhaitent, de faire recours dans les 30 jours à la décision cantonale et, s'ils sont déboutés par l'autorité cantonale, ils pourront faire recours au Tribunal fédéral.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Quelques communications concernant la roue du moulin. Celle-ci est en bout de course, sans vouloir faire de mauvais jeux de mots, la roue est complètement usée et il nous faudra la changer à la fin

de cette année. Des contacts ont été pris avec un atelier spécialisé, il n'y en a pas des masses dans la région. Nous avons trouvé un artisan en Suisse romande, à Morat, et il sera prévu de la refaire, de la changer, de la commander suffisamment tôt car nous devons tout changer, y compris la partie boisée ainsi que la partie métallique.

M. Nicolas Bornand (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Une question concernant la révision du Plan d'aménagement local. Quel est le point de la situation ? Quelles sont les prochaines étapes ? Au niveau de la communication, par rapport à un article qui aurait dû paraître dans le Bulcom qui avait été discuté lors de la dernière séance.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le principe annoncé l'année passée reste le même, c'est-à-dire, d'avoir 2 actions principales vis-à-vis de la population. La 1^{ère} action est de reprendre contact avec les personnes de la commune qui ont participé à l'atelier du 11 novembre 2019 pour les informer des résultats et de la manière dont nous avons tenu compte de leurs propositions. Le 2^{ème} volet de cette communication est de faire un tout ménage, qui aurait dû paraître fin mai, ensuite fin juin et qui paraîtra finalement fin juillet.

Le retard est dû en partie à cause du Covid, la situation se décante de ce point de vue-là, et avec la Commission de révision du PAL, on se pose la question de savoir si, en plus de ces 2 actions de communications, on peut reprendre une séance d'informations pour la population, mais cela n'a pas encore été décidé.

Pour la partie opérationnelle, nous voulions venir ce soir avec la demande de crédit, nous avons renoncé étant donné le montant important et la nécessité que les commissions et les conseillers généraux soient bien informés. Nous nous sommes dit que nous allons faire l'appel d'offre pour le mandat de manière à avoir un chiffre plus précis ; cet appel d'offre est en cours. Il nous permettra à la fin des vacances d'été, d'avoir des offres, de manière à ce que l'on puisse préciser le crédit qui fera l'objet ensuite d'une demande de crédit pour la phase suivante de révision du PAL.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le parking des camping-cars de Saint-Blaise apparaît évalué avec des notes plutôt négatives sur les sites spécialisés. Y-a-t-il des plans pour améliorer cette situation ?

Il avait été prévu de présenter à ce Conseil général aussi le règlement du réseau de chaleur de Vigner mais nous avons appris que celui-ci souffre de quelques objections de la part de la Commission financière et de gestion. Une réunion conjointe des Commission financière et de gestion et Commission des énergies est même prévue le 23 août à ce propos. Le Conseil communal peut-il informer des raisons du retard et des points qui sont controversés ?

M. Pierre Schmid (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En effet, nous avons des remarques négatives qui sont de l'ordre de l'emplacement situé entre l'autoroute et le train, donc bruyant. À part cela, le garde-port n'a pas beaucoup de remarques

négligentes. Il y a aussi des remarques positives qui soulignent aussi le cadre exceptionnel sur les rives.

La Commission des ports et rives est en train de se pencher sur la question pour voir ce qui pourrait encore être amélioré.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Un point qui devrait intéresser tout le monde est ce qui s'est passé ces derniers jours à Cressier en lien avec notre propre situation.

Au moment où nous avons appris que Cressier était sous les cailloux, notre administrateur a pris l'initiative d'appeler l'administrateur de Cressier pour lui proposer de l'aide, que cela soit sous la forme d'un appui administratif, que ce soit pour des aides en personnel de la voirie ou par la présence de notre ASP. Il faut savoir que notre ASP a passé la 1^{ère} nuit pour aider à contrôler ce qu'il se passait.

Le Conseil communal vous propose de verser un montant de CHF 10'000.00 aux habitants de la commune de Cressier. J'ai eu l'occasion d'aller à Cressier aujourd'hui, à Frochaux hier, les pauvres sont dans une panade que l'on ne peut pas imaginer. J'ai eu une information que cela serait pire qu'à Dombresson au niveau des coûts. Je rends attentif votre Autorité car il y a quelques années, un projet avait été présenté à hauteur de CHF 60'000.00 pour un plan d'étude de protection de la commune de Cressier qui avait été balayé en disant que de toute façon ça n'arriverait jamais.

Il y a également Enges qui a été touché, la question se pose d'avoir des infrastructures d'eaux usées qui aient sauté qui pourraient avoir des conséquences. L'urgence d'aujourd'hui, cela a été de faire des contrôles des captages et d'augmenter le chlore dans l'eau de Saint-Blaise de manière être prêt à réagir et à faire des contrôles réguliers. Nous avons une chance, c'est que l'on pourrait couper les captages et se ravitailler par la CEN.

Outre le fait que nous avons ce problème-là, nous avons un endroit qui pose quelques soucis, c'est le Ruau. Je vous fais juste remarquer que le Ruau dépend du canton et que le canton a investi pas mal de moyens pour enlever le tuf qui s'était formé dans la partie basse du Ruau. Ces prochaines semaines, vous verrez un camion qui sera parké à hauteur de la boucherie Léger parce qu'ils continuent de nettoyer le Ruau et d'enlever le tuf qui s'y est mis.

Pour votre information, la commune de Saint-Blaise participe à la communauté des eaux neuchâteloises. Ils ont un énorme chantier, en-dessus de Frochaux, car nous avons construit un réservoir. Nous sommes en train de tirer les conduites jusqu'au Landeron, c'était le but de les ravitailler en eau, notamment en eau incendie. Il y a eu des dégâts conséquents, notamment un pont qui s'est fait emporter là où le tracé devait passer. Ce pont se retrouve au centre du village de Cressier, il y aura donc une fois ou l'autre, une demande de crédit complémentaire pour cela.

A Saint-Blaise tout est ok, il y a juste l'eau qui est sous contrôle afin de savoir exactement si elle est potable ou pas afin de ne pas avoir de problèmes.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Oui, le Conseil communal aurait souhaité présenter ce soir le règlement pour le réseau de chaleur de Vigner. Il y a eu une discussion assez vive à la Commission financière et de gestion et celle-ci, dans sa majorité, a estimé qu'elle souhaitait plus de temps.

Nous avons proposé, pour pouvoir discuter de tout cela, de fixer une séance avec la Commission financière et de gestion et la Commission des énergies afin que toutes les questions soient éclaircies.

Ce n'est pas d'une extrême importance, ce règlement n'est pas vital pour la commune. Il concerne 90% de bâtiments communaux et il n'y a pas mort d'homme si ce règlement ne vient pas tout de suite et cela permettra de l'étudier dans la sérénité.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Chaque année, vous votez généreusement un crédit pour l'entretien et le développement du réseau électrique. Je me souviens, lorsque j'étais à la Commission financière et de gestion, d'avoir entendu dire « mais enfin, un crédit de CHF 200'000.00 qui n'est jamais utilisé, est-ce qu'il est toujours d'actualité, est-ce qu'on ne pourrait pas le réduire ? ».

J'ai une bonne et une mauvaise nouvelle, ce crédit n'est plus suffisant, tout simplement car il y a un certain nombre de compteurs qui ne sont pas étalonnés. Cela n'a pas été fait à l'époque, et l'Office de la métrologie a décidé que nous devons les étalonner dans un délai relativement bref.

Les étalonner représente ~CHF 200.00 par compteur et nous en avons 2000. Nous étions en discussion pour mettre des compteurs télérelevables, ce qu'on appelle des compteurs intelligents. C'est en combinaison entre Viteos et Eli10 que ce travail a été fait. Nous avons décidé que tous les compteurs que nous devrions étalonner, au lieu de les étalonner, nous les changerons pour mettre des compteurs intelligents. Je vous laisse imaginer le coût que cela génère ! Nous allons essayer de répartir ces frais sur 2 ans mais il est clair que le budget attribué à cet effet monte à CHF 300'000.00 sur 2 ans. L'Etat oblige à que tous les compteurs soient intelligents d'ici à 2027.

- **Pages grises : Comptes par nature (p. 165 – 172)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : Comptes des investissements (p. 173 – 176)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes claires : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène (p. 177 – 181)**

Compte de l'exercice 2020

- **Pages bleues foncées : Captage de Vigner – Frais d'exploitation de l'exercice 2020 (p. 182 – 191)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues turquoises : GSR de l'Entre-deux-Lacs – Comptes de l'exercice 2020 (p. 192 – 199)**

La parole n'est pas demandée.

La suite du fascicule des comptes 2020 ne suscitant plus de remarque, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté relatif aux comptes de l'exercice 2020 est accepté.

8. Présentation du rapport d'expertise relatif à l'aménagement du centre du village

Le Président

Avant d'ouvrir ce point, le Président rappelle que les circonstances autour du référendum qui a donné lieu à ce rapport a été encore plus difficile pour notre village. C'est la vie, la population a tranché à ce sujet et par la suite, le cahier des charges et le contenu de ce rapport ont été décidé entre le Comité référendaire et le Conseil communal. Le rapport est disponible sur Echo et est aussi entre vos mains. Le but de la discussion de ce soir est uniquement d'apporter des clarifications désirées par les membres suite à la lecture de ce rapport. J'aimerais vraiment que cela se tienne à cela et surtout que le ton de la discussion reste posé et constructif et dans le même état d'esprit de garder ses interventions aussi compactes que possibles pour que nous puissions clore ce point en temps et en heure afin de ne pas rentrer à des heures impossibles.

Le Président ouvre la discussion et donne la parole au Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Soyez rassurés, je serai bref ! C'est un long texte mais je vais le raccourcir au fur-et-à-mesure de la discussion. Comme vous l'avez dit, le comité avait lancé un référendum qui a été accepté par la population de Saint-Blaise et, d'entente avec les référendaires, le Conseil communal a décidé de faire un audit afin de faire le point sur les éléments suivants :

- *Les motifs des retards*
- *La provenance du dépassement*
- *Les responsabilités éventuelles des parties.*

Cet audit a été confié à un mandataire hors canton pour éviter que l'on dise que nous faisons du copinage avec un institut que l'on connaît. Les coordonnées de l'institut qui a fait l'audit ont été communiquées aux référendaires, c'est la société Techdata qui a été désignée.

Vous trouvez dans le rapport mis sur Echo les limites du mandat et, pour le Conseil communal, les conclusions de ce rapport sont :

- *Tous les points relevés n'ont eu aucun impact sur les délais et les coûts supplémentaires*
- *Lors de notre audit, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les intervenants ont profité de la situation de dépassement des délais et des coûts*
- *La géologie et l'intervention du groupe d'intérêts pour le choix du revêtement sont les principales causes du dépassement des délais. Les 2 éléments sont impondérables et ne peuvent être anticipés que difficilement en investissant des moyens élevés.*
- *A l'exception de la géologie, tous les points relevés n'ont eu aucun impact sur les délais et les coûts supplémentaires.*
- *Les risques dus à la géologie étaient acceptés en accord avec la commune. La géologie rencontrée lors des travaux pour les 2 moloks situés à proximité du tracé de la future canalisation ne montrait aucune trace de molasse ou de moraine.*
- *Les frais pour les sondages profonds/forages étaient jugés disproportionnés par rapport aux résultats attendus*
- *Le choix du revêtement a provoqué un dépassement des délais et, dans une moindre mesure, des coûts. La responsabilité pour les dépassements est à la commune et au groupe d'intérêts qui a demandé des études de variantes pour le choix définitif du revêtement.*
- *Pistes d'amélioration et de conseils :*
 - *Connaissance, voire maîtrise des normes et règlements SIA au travers de formation des personnes en charge des projets et travaux (p.ex. SIA 101, 112, 103).*
 - *Aborder le sujet des relations publiques, de l'information et de la communication aux parties intéressées dès le début.*
 - *Formuler les objectifs du projet et être précis dans la commande des prestations.*

- *Respecter strictement les phases de projet SIA.*
- *Mettre en place un suivi financier tout au long du projet et de la réalisation avec une gestion des modifications.*
- *Mettre en place une gestion des risques du projet. Anticiper les revendications de l'entreprise en demandant des prix unitaires.*
- *Investir dans le relevé des réseaux enterrés et dans la mise à disposition digitale de ces données (p.ex. cadastre souterrain).*

Le Conseil communal a déjà commencé de travailler dans ce sens-là puisqu'il a été constaté, dans la 1^{ère} phase des travaux du centre du village, que le contrat avec le bureau d'ingénieurs a été signé après 2 ans, ceci n'est pas admissible ! Aujourd'hui, avant le tout début des travaux, la commune exige d'avoir un contrat en bonne et due forme avec les différents mandataires qui sont le bureau d'ingénieurs et l'urbaniste.

Ces 1^{ères} mesures ont été prises aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle certains chantiers ont pris du retard. La réfection de la route de la Maigroge/Gare CFF n'a pas encore débuté parce que tout n'était pas encore en ordre, tant au niveau des contrats qu'au niveau de ce que l'on devait faire au niveau de l'urbanisme.

Nous sommes conscients des responsabilités que la commune a prises et qu'elle doit assumer pour ces chantiers. Nous aimerions, ce soir, pouvoir répondre si c'est possible ou éviter les doléances à propos de ce chantier.

Le Président

Ce rapport a été discuté au sein de la Commission financière et de gestion, les commentaires de celle-ci sont disponibles sur Echo depuis plusieurs jours.

Le Président annonce l'ouverture des questions/réponses.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Tout d'abord, je souhaiterais juste corriger une chose de ce qui vient d'être dit. Nous avons remis toute une série de questions au Conseil communal et nous n'avons pas travaillé d'entente avec eux. Une fois que les questions ont été remises, nous n'avons plus eu aucun rapport avec le Conseil communal, nous avons complètement été écarté de la procédure.

Ceci étant dit, je veux juste évoquer encore un point, le rapport tel qu'il a été fait, il ne porte que sur les travaux, la préparation des travaux et le déroulement mais aucunement sur le non-respect des articles 6, 10 et 12 du règlement communal sur les finances. Il y a des modalités quant à l'engagement de fonds qui n'ont pas du tout été respectées. Je ne vais pas rentrer dans les détails, vous avez tous le règlement et vous pouvez le lire mais il y a là quelque chose qui ne fonctionne pas. Il y a également quelque chose, c'est que la Commission financière et de gestion n'a pas fait son travail pendant la période où il y a eu ces travaux et ma question est : comment allons-nous procéder pour que ce genre de problème ne se reproduise pas ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La Commission financière et de gestion a été mise très tôt au courant du dépassement, respectivement des dépassements qu'il y avait sur ce chantier. Il me semblait que ce n'était pas l'objet de la discussion de ce soir, nous devons discuter du rapport de Techdata donc je n'ai pas le temps de répondre à ce que M. Ryser vient de dire.

Effectivement, une fois que les 1^{ers} contacts avaient été pris avec le groupe de référendaires, il est clair que le Conseil communal non plus n'a pas eu de contact avec l'entreprise qui a fait l'audit le but n'étant pas de nous immiscer, de diriger l'audit qui a été fait et d'aboutir à un audit qui était finalement neutre.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme vient de dire M. Ryser, ce rapport ne semble concerner que le volet relatif à la gestion de projet. Non seulement il n'analyse pas les aspects juridiques mais de nombreuses questions sur la pertinence technique et la justification des coûts supplémentaires, émises par les référendaires et qu'on trouve dans le PV du Conseil général du 11 juin 2020, ne sont pas traitées dans le rapport d'audit. De plus, on lit dans le rapport que la commune a exclu explicitement du mandat de l'expert l'analyse d'éventuelles responsabilités personnelles et civiles.

Toutefois, même ainsi limité à la simple gestion du projet, ce rapport est très instructif. La liste des défaillances en matière de gestion est très longue et comprend quasiment toutes les étapes du projet.

Il est évident qu'avec ces constatations, cela aurait peu de sens de cibler des personnes ou entités en leur attribuant plus de responsabilités qu'à d'autres. Il s'agit de défauts systémiques. D'une méconnaissance et absence de culture de projet de travaux publics dans tous ses aspects politiques, gestionnaires, techniques et légaux.

Si aujourd'hui nous sommes ici à parler de cette affaire, c'est parce qu'un référendum a été lancé et gagné contre une apparemment très grande majorité politique.

Pour les partis majoritaires, PLR et PS, il n'y avait rien à chercher dans les problèmes de ces travaux. Ils ont combattu le référendum avec des arguments constitués par un mixe d'angélisme et de conformisme, malheureusement trop fréquent dans notre politique communale.

Ma question donc : êtes-vous toujours du même avis ? N'y avait-il vraiment rien à voir ? Pensez-vous toujours que tout le monde a fait au mieux, que ce n'est que la faute à une malheureuse molasse imprévisible ? Et aujourd'hui, un petit merci aux référendaires ne s'imposerait-il pas de la part de la commune ? Aussi parce que, à 20 voix près, rappelons que les opposants au référendum ont failli le gagner ! Et si vous aviez gagné, le rapport d'audit dont on parle aujourd'hui n'existerait pas. À votre avis, la commune de Saint-Blaise en serait plus heureuse, dans l'ignorance ?

Cela dit, on fait quoi maintenant ? Parce que se limiter à taper sur le Conseil communal, à faire semblant de l'inciter à faire mieux, à mettre en place d'improbables checklists, sera très insuffisant.

Les dysfonctionnements constatés sont systémiques. Et ce n'est pas un Conseil communal plus attentif, même volontariste, qui pourra seul les corriger, Conseil communal qui a d'ailleurs changé pour 3/5 depuis l'époque des faits.

C'est toute la gouvernance de certains projets de la commune qui est concernée. Notamment à cause de l'absence dans les habitudes d'un véritable système libéral de « checks and balances », contrôles et équilibres, pouvoirs et contre-pouvoirs.

Il y aurait beaucoup à faire. Mais Mesdames et Messieurs, en avez-vous l'intention, ou allez-vous juste laisser passer le moment désagréable avec quelques mots de circonstance ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Tout cela pour ça !

Nous en sommes arrivés à faire une scission au sein du village, tout cela pour ça ! Nous en sommes arrivés à critiquer le Conseil communal parce que les anciens savaient ! Mais que se serait-il passé M. Zago, si les anciens étaient venus au début du projet pour expliquer qu'ils savaient qu'il y avait de la molasse, qu'ils savaient que cela serait compliqué ? Nous avons 2 solutions, soit nous bloquons la route et faisons des forages, soit nous évaluons et cela aurait coûté CHF 500'000.00 de plus et on aurait demandé un crédit supplémentaire mais au moins, nous aurions évité la scission du village.

Je rappelle simplement que le Conseil communal a reçu les référendaires, que le Conseil communal les a écoutés, qu'il a pris leur dossier – qui s'apparentait plus à une commission d'enquête parlementaire qu'autre chose – pour finalement, le lendemain, nous lisions dans la presse que le comité référendaire était déjà allé s'exprimer. C'était un peu décevant.

J'aimerais quand même rappeler que c'était un projet qui était compliqué, je ne sais pas ici combien de personnes maîtrisent les différents caractères ISO mais je pense que vous n'êtes pas la majorité. J'aimerais quand même préciser que la 2^{ème} phase des travaux du projet s'est déroulée sans accroc, dans les temps, dans les normes et dans les coûts. Si j'ai bien compris, je pense qu'il était demandé d'avoir un assistant au maître d'ouvrage (BAMO), nous sommes d'accord mais cela a de nouveau un coût, il faudra être prêt à ouvrir la bourse pour payer le BAMO.

Aujourd'hui, nous avons un rapport, il vaut ce qu'il vaut, de toute façon ne nous pouvons être que critiqués par certains, nous avons pour nous un rapport et penser un peu plus loin. Se dire OK, il y a eu des erreurs qui ont été faites par le Conseil communal dont il a pris note, il essaiera de mettre les choses en place pour que cela ne se reproduise plus quel qu'en soit le coût. Mais bon sang, faites confiance au Conseil communal ! Nous faisons de notre mieux, on se donne de la peine, peut-être que l'on en fait, mais on essaie de faire le mieux !

Je pense qu'il n'y a rien de pire pour un village que d'avoir des scissions au sein de celui-ci. La façon dont cela a été fait, c'était vraiment dommage ! Pour un résultat finalement : mitigé !

Mme Corinne Maradan (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je viens d'entendre que l'on ne pouvait pas vraiment prévoir la géologie, je viens d'entendre qu'il ne faut pas faire de scission de village. Tout cela est vrai ! Ce que nous aurions aimé entendre encore un petit peu plus, c'est justement le fait de prendre acte du fait que ce n'est pas évident, pour des personnes qui n'ont pas l'habitude de suivre des projets de construction de grande ampleur.

Ce que l'on reproche à la commune, c'est :

- De ne pas avoir suffisamment précisé les mandats pour les bureaux VBI et Urbaplan*
- D'avoir accepté de prendre le risque géologique en renonçant de faire des sondages*
- De ne pas avoir demandé à fixer les délais dans les contrats d'entreprises*
- D'avoir accepté de prolonger la durée des travaux.*

Enfin, oui c'est compliqué, oui c'est difficile à prévoir mais il y a 2 questions qui ressortent de cette analyse, la 1^{ère} c'est qu'il y a toujours un risque et il faut faire attention de l'évaluer correctement. La 2^{ème} chose, c'est que les délais c'est important, et pour réussir à les respecter, il faut les fixer d'avance et il faut suivre les choses.

Deux aspects seulement, documentés correctement, documenter le risque, comprendre le risque et le documenter, comprendre les délais et les documenter. C'est seulement cela la responsabilité de la personne qui engage des travaux et c'est cela qui pourrait être amélioré dans le cadre des projets à venir.

Documenter, demander des contrats dans lesquels les délais sont fixés et demander aussi aux personnes que l'on paie, quels sont les risques ! Nous avons la chance de pouvoir dépenser de l'argent pour que d'autres gens externes à la commune fassent les travaux, ce n'est pas si compliqué que cela de porter le risque sur ces personnes en leur faisant dire à elles, quel est le risque et en notant cela dans le contrat.

Bien sûr, il faut tirer des leçons du passé. Évidemment que c'est totalement inutile de dire que c'est la faute à pas de chance et c'est autant inutile d'essayer de faire des coupes les uns contre les autres.

En revanche, une documentation un peu plus soignée de ces travaux de grande ampleur, une projection plus détaillée dans les délais et les risques seraient la bienvenue. Et enfin, ce qui serait agréable et qui relancerait la confiance envers les Conseillers généraux et au sein du village, c'est d'être informés le plus régulièrement possible de la manière dont les choses se passent.

Nous sommes ensemble pour tirer la corde du même bout pour faire avancer les choses, et non pas les uns contre les autres mais les uns avec les autres.

9. Communication du Conseil communal

M. Canonica Roland (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Commissions :

Informations aux futurs présidents de commissions, dans le but de faciliter l'échange d'informations par la dématérialisation des documents, il est important de faire figurer un maximum (autant que possible aussi peu que nécessaire) d'informations sur Echo de manière à ce que tous les membres de la commission sachent où aller chercher les informations. Merci de prendre note de ceci ! Lorsque je parle des documents, cela signifie : convocations, procès-verbaux, documents, etc.

Port : bornes de recharge rapide

Au port, il est prévu d'installer des bornes de recharge rapide. Notre gestionnaire en réseau de distribution demandé l'accès à cela de manière à ce que les gens soient habilités à recharger leurs voitures. Nous sommes à bout touchant et attendons juste l'accord de l'Office fédéral des routes car ils ont tellement peur que l'on perce la calotte des tunnels qu'ils sont très précautionneux.

Bornes de recharges vélos :

Votre serviteur ayant heureusement profité de recharger la batterie de son vélo à une telle installation dans une autre partie de notre pays en a transmis les informations techniques à notre GRD qui est lui-même en train de plancher sur un tel projet et qui pourrait très prochainement venir avec une proposition. Je vous rends juste attentifs que nous sommes un peu dans la même situation que celle des voitures électriques de l'époque où c'était compliqué d'avoir la bonne prise, au bon moment, et au bon endroit.

Rénovations Hôtel communal :

Comme certains d'entre vous ont pu le constater de visu tout à l'heure, les travaux avancent bien et le résultat paraît correspondre à nos attentes. Nos remerciements au personnel qui vit parfois des situations compliquées et précaires de manière sereine et positive.

Chef des infrastructures :

Après une étude de dossiers, suivie d'une séance de présentation/questions, un choix a pu être fait pour un candidat réunissant un bouquet de compétences propre à répondre aux besoins de notre commune. Celui-ci entrera en fonction le 1^{er} octobre.

M. Pierre Schmid (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Un petit mot concernant la motion de la communication dont je suis en charge avec M. Canonica. Nous travaillons sur plusieurs axes pour répondre à la motion, en utilisant au mieux les moyens modernes de communication. Les travaux que nous entreprenons actuellement portent sur le site web qui est en train d'être modernisé et adapté aux appareils mobiles, avec un travail sur une identité visuelle ; une harmonisation graphique et un accès facilité à l'information.

L'application NEMO News, nous avons mis en place d'une procédure systématique pour la gestion et la publication d'informations importantes ou d'informations au niveau festif. Cela amène des informations sur le village afin d'être au courant assez rapidement, avec des alertes sur votre smartphone.

Nous sommes en train d'effectuer une étude sur une éventuelle newsletter pour les citoyens et le politique pour suivre les projets et les activités en cours. Tout cela est en train d'être élaboré et va gentiment aboutir vers un concept de communication interne et externe.

Voici maintenant la gazette concernant les dicastères « Culture, sport et loisirs » ainsi que « Ports et rives ».

Culture :

Le Pass'jeune offert à tous les jeunes citoyens de Saint-Blaise qui sont étudiants ou apprentis est mis, en place et sera transmis sur tous les canaux de communication dès ce vendredi. Les communes d'Enges, La Tène et Hauterive nous ont rejoints dans cette démarche.

Pour rappel, le Pass'jeune permet aux détenteurs d'aller voir tous les spectacles au prix de CHF 10.00 par représentation. Pour l'obtenir, il suffit de se présenter au Contrôle des habitants de la commune avec une attestation (carte d'apprenti-e/d'étudiant-e). Le Pass'jeune sera ensuite envoyé directement dans la boîte-aux-lettres par le Théâtre du Passage.

Rappel également : le Théâtre du Passage sort de son lieu habituel pour venir faire une représentation publique et gratuite de la pièce Richard III dans le village de Saint-Blaise. Cet événement aura lieu 28 août 2021. Normalement la représentation se déroulera sur la place du centre du village.

Commission du 3Février :

La cérémonie et la fête du 3 février a été différée et doit encore être confirmée pour le 3 septembre. Décision ces prochaines semaines.

L'apéro villageois du samedi 29 mai a été reporté, la nouvelle date est encore à définir.

WAJ :

Le WAJ planche, peut-être, sur quelques petits événements pour 2021. Il vous donne rendez-vous du 28 au 30 juillet 2022 pour fêter les 10 ans du festival ! Un nouveau président a été nommé en la personne de M. Daniel Ruedin plus connu sous le pseudo de « Danko ». Le Conseil communal rendra visite au comité prochainement dans ses nouveaux locaux de Saint-Blaise.

Ersatz Festival :

Il a malheureusement aussi dû être renvoyé au 27-28-29 août. Je vous rappelle que c'est un petit festival à Saint-Blaise aux Clos-aux-Moines, sur le domaine de la famille Contesse. La capacité sera de maximum 200 personnes par jour.

Sport :

Je vous rappelle qu'il y a un tournoi de Beach volley ce week-end des M17 avec 12 équipes.

Port :

Des Ecopoints à 2 endroits

La roulotte :

Grand succès de cet endroit et plébiscité par les saint-blois. J'espère que vous y êtes déjà allés car c'est splendide.

Société de sauvetage :

Il y a un nouvel emplacement qui a été défini au port pour la période estivale avec toutes les mesures de sécurité.

Motion - Création de la Commission de la jeunesse :

Les membres du groupe pour la constitution de la commission de la jeunesse se sont vu pour la 1^{ère} fois ce mardi 22 juin 2021. Ils montrent un enthousiasme qui fait plaisir à voir. Les grandes lignes de la future commission ont été données. Une prochaine séance est prévue après les vacances d'été afin de consolider le projet et le soumettre au Conseil communal puis au Conseil général.

Pour rappel quelques les dates à retenir :

- 26 juin : tournoi de Beach-volley à Saint-Blaise
- 27-28 août 2021 : Festival Ersatz
- 28 août 2021 : représentation de la pièce Richard III au centre du village
- 3 septembre : Fête des majorants et foire
- 30 septembre fête des Mascarades

10. Motions et propositions

Il n'y a pas de motion ni de proposition.

11. Interpellations et questions

Le Président annonce avoir reçu une interpellation de M. Zago qui propose de la traiter lors du prochain Conseil général.

Le Président clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 23 septembre prochain, à la salle de gymnastique de Vigner.

La séance est levée à 22h43.

 AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le Président la secrétaire

Rajesh Ambigapathy

Helene Eberhard